

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 10 décembre 2008, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité  
du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)  
concernant la Somalie**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, et conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1811 (2008), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie (voir pièce jointe).

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 751 (1992)  
concernant la Somalie  
(*Signé*) Dumisani Shadrack **Kumalo**



**Pièce jointe**

**Lettre datée du 20 novembre 2008 adressée  
au Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie  
par les membres du Groupe de contrôle sur la Somalie**

Conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1811 (2008) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie.

Le Coordonnateur du Groupe  
de contrôle sur la Somalie  
(*Signé*) Matt **Bryden**

(*Signé*) Gilbert Charles **Barthe**

(*Signé*) Charles **Lengalenga**

(*Signé*) Ignatius Yaw **Kwantwi-Mensah**

**Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie  
communiqué conformément à la résolution 1811 (2008)  
du Conseil de sécurité**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
Résumé . . . . .	5
I. Introduction . . . . .	7
A. Mandat . . . . .	7
B. Méthodologie . . . . .	8
II. Description des conditions de sécurité. . . . .	9
A. Forces de défense nationales éthiopiennes . . . . .	10
B. Gouvernement fédéral de transition. . . . .	10
C. Puntland . . . . .	13
D. Somaliland . . . . .	14
E. Groupes d'opposition armés. . . . .	16
F. Forces non affiliées et forces irrégulières . . . . .	22
III. Violations de l'embargo sur les armes. . . . .	24
A. Généralités. . . . .	24
B. Soutien des groupes armés d'opposition . . . . .	25
C. Groupes criminels armés . . . . .	27
D. Un cas parlant : Mohamed Saïd « Atom » et la Milice de Galgala . . . . .	34
IV. Appui aux services de sécurité somaliens . . . . .	35
A. Nécessité de faire prévaloir une norme de respect de l'embargo . . . . .	35
B. Contributions au titre de la formation des services de sécurité . . . . .	36
C. Éthiopie . . . . .	37
D. Étude de cas : l'Éthiopie entraîne les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et leur fournit du matériel. . . . .	38
E. Appui au Gouvernement fédéral de transition . . . . .	40
F. Répercussions involontaires de l'appui aux services de sécurité . . . . .	41
G. Efforts de sensibilisation déployés par le Groupe de contrôle. . . . .	44
V. Financement des violations de l'embargo . . . . .	45
A. Généralités. . . . .	45
B. Corruption et perte d'autorité du Gouvernement fédéral de transition . . . . .	45

---

C.	Étude de cas : la donation de 32 millions de dollars du Royaume d'Arabie saoudite . . . .	46
D.	Un secteur de la sécurité sans financement. . . . .	47
E.	Financement des groupes d'opposition armés . . . . .	48
F.	Le soutien financier de la diaspora somalienne . . . . .	49
G.	Étude de cas : collecte de fonds par l'ARS-Asmara. . . . .	51
H.	Évolution des mécanismes de financement. . . . .	52
VI.	Principaux auteurs de violations de l'embargo sur les armes et autres contrevenants . . . . .	54
A.	Principaux auteurs de violations . . . . .	54
B.	Autres contrevenants. . . . .	54
VII.	Coopération avec les États et organisations concernés. . . . .	55
A.	Droit de réponse . . . . .	55
B.	Aide au traçage des armes . . . . .	56
VIII.	Observations et conclusions . . . . .	56
A.	Secteur de la sécurité . . . . .	57
B.	Armes disponibles sur le marché. . . . .	57
C.	Actes de piraterie . . . . .	57
IX.	Recommandations . . . . .	58
A.	Gestion, enregistrement et élimination des armes . . . . .	58
B.	Traçage des armes . . . . .	58
C.	Notification . . . . .	59
D.	Piraterie . . . . .	59

## Résumé

L'embargo sur les armes décrété contre la Somalie est en vigueur depuis plus de 16 ans. La plupart des armes utilisables et presque toutes les munitions actuellement disponibles dans le pays ont été obtenues depuis 1992, en violation de l'embargo. Bien que le Conseil de sécurité ait prévu la possibilité d'accorder des dérogations au titre des résolutions 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007) et 1816 (2008), cela ne s'est jamais produit pour la livraison d'armes et de munitions ou d'autres engins meurtriers à une force ou à un groupe armé somalien quel qu'il soit. En conséquence, le Groupe de contrôle estime que l'ensemble des forces, groupes ou milices armés en Somalie, leurs financiers, leurs partisans actifs et, dans certains cas, les donateurs étrangers agissent actuellement en violation de l'embargo sur les armes.

Le volume et la structure des transferts d'armes en Somalie sont restés relativement constants depuis l'intervention militaire éthiopienne et le renversement du Conseil des tribunaux islamiques de Somalie en janvier 2007. Le conflit en Somalie est d'une intensité relativement faible et se caractérise par des affrontements à petite échelle de durée limitée, ainsi que par des forces irrégulières et indisciplinées dotées d'armes d'infanterie classiques et appuyées par des mouvements d'armes et de munitions constants mais d'ampleur réduite. Dans ce contexte, les transferts d'armes, même à petite échelle, ont des résultats dévastateurs, à savoir un conflit armé chronique, l'absence d'autorité centrale efficace et l'une des crises humanitaires les plus aiguës de l'Afrique. De même, le transfert de compétences et de technologies à des fins militaires et terroristes a contribué à multiplier les actes de violence, notamment les assassinats ciblés et l'emploi d'engins explosifs improvisés.

Les importations commerciales, principalement en provenance du Yémen, demeurent la source la plus régulière d'armes, de munitions et de matériel militaire en Somalie. Depuis juin 2008, les restrictions imposées par le Yémen aux ventes d'armes nationales ont réduit les exportations vers la Somalie et fait monter les prix sur les marchés somaliens. Néanmoins, les armes provenant du Yémen continuent d'alimenter le commerce de détail en Somalie et répondent au besoin des groupes d'opposition armés et des bandes criminelles. Les groupes insurgés en Éthiopie achètent aussi des armes et des munitions du Yémen qui transitent par la Somalie en violation de l'embargo. Un trafic d'armes et de munitions moins important, en provenance de Somalie et à destination du Yémen, appuierait les insurgés yéménites.

Les sources multiples de financement des violations de l'embargo par les groupes d'opposition armés incluent notamment le Gouvernement érythréen, les donateurs privés du monde arabe et islamique et les collectes de fonds auprès de la diaspora somalienne. Outre l'Érythrée, au moins deux autres États semblent avoir joué un rôle, directement ou indirectement, dans la violation de l'embargo, grâce à un appui politique et financier aux groupes d'opposition somaliens. Les bandes criminelles s'autofinancent par les actes de piraterie et les enlèvements afin de se procurer des armes, des munitions et du matériel. Certaines de ces bandes rivalisent maintenant avec les autorités établies somaliennes ou les dépassent du point de vue des capacités militaires et des ressources.

Une autre source principale d'armes, de munitions et de matériel militaire est l'appui extérieur apporté aux forces du Gouvernement fédéral de transition. Bien que ces contributions visent à assurer la sécurité et la stabilisation en Somalie et peuvent éventuellement faire l'objet de dérogations, la plupart ne sont pas autorisées par le Conseil de sécurité et constituent donc des violations. Cet appui a été détourné à hauteur de plus de 80 % en faveur d'objectifs privés et de marchés d'armes ou de groupes d'opposition somaliens. Dans l'ensemble, les contributions au secteur de la sécurité du Gouvernement fédéral de transition ont constitué une source nette d'insécurité et un obstacle aux efforts de stabilisation dans le pays.

Les groupes d'opposition armés subviennent à leurs besoins grâce à la mobilisation à l'étranger et à l'utilisation efficace de l'Internet. Celui-ci sert à diffuser des informations et de la propagande, à collecter des fonds, à assurer la mobilisation politique de la diaspora et à attirer de nouvelles recrues. Un certain nombre de sites, de blogs et de forums sur l'Internet sont ouvertement affiliés à un ou plusieurs groupes armés. La pratique de l'*hawala* continue d'être utilisée sous diverses formes en raison de son efficacité pour envoyer des fonds en Somalie. De plus, les contributions à la lutte armée sont de plus en plus constituées par des marchandises commerciales qui peuvent être ensuite revendues en Somalie afin d'obtenir des fonds en espèces.

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1811 (2008), le Conseil de sécurité a chargé le Groupe de contrôle sur la Somalie :

a) De poursuivre les tâches visées aux alinéas a) à c) du paragraphe 3 de la résolution 1587 (2005);

b) De continuer d'enquêter, en concertation avec les organismes internationaux compétents sur toutes activités, y compris dans les secteurs financier, maritime et autres, qui produisent des recettes utilisées pour commettre des violations de l'embargo sur les armes;

c) De continuer d'enquêter sur tous les moyens de transport, itinéraires, ports maritimes, aéroports et autres installations utilisés à l'occasion des violations de l'embargo sur les armes;

d) De continuer d'affiner et d'actualiser les renseignements concernant le projet de liste de personnes et d'entités qui violent, en Somalie ou ailleurs, les mesures mises en œuvre par les États Membres en application de la résolution 733 (1992), ainsi que de ceux qui les soutiennent activement, aux fins de la prise éventuelle de mesures par le Conseil, et de soumettre ces renseignements au Comité, selon les modalités et le moment que celui-ci jugera opportun;

e) De continuer de formuler, sur la base de ses enquêtes, des recommandations fondées sur les rapports précédents (S/2003/223 et S/2003/1035) du Groupe d'experts nommé en application des résolutions 1425 (2002) du 22 juillet 2002 et 1474 (2003) du 8 avril 2003, et sur les rapports antérieurs (S/2004/604, S/2005/153, S/2005/625, S/2006/229, S/2006/913, S/2007/436 et S/2008/274) du Groupe de contrôle nommé en application des résolutions 1519 (2003) du 16 décembre 2003, 1558 (2004) du 17 août 2004, 1587 (2005) du 15 mars 2005, 1630 (2005) du 14 octobre 2005, 1676 (2006) du 10 mai 2006, 1724 (2006) du 29 novembre 2006 et 1766 (2007) du 23 juillet 2007;

f) De collaborer étroitement avec le Comité à l'élaboration de recommandations précises touchant toutes autres mesures à prendre pour mieux faire appliquer l'embargo sur les armes;

g) D'aider à déterminer les domaines où les capacités des États de la région pourraient être renforcées pour faciliter l'application de l'embargo sur les armes;

h) De faire rapport à mi-parcours au Conseil, par l'intermédiaire du Comité et dans les 90 jours suivant sa création, et de présenter au Comité des rapports d'activité mensuels;

i) De présenter pour examen au Conseil, par l'intermédiaire du Comité, au plus tard 15 jours avant l'expiration du mandat du Groupe de contrôle, un rapport final sur toutes les tâches énumérées ci-dessus.

2. Le Groupe de contrôle, basé à Nairobi, était composé des experts suivants : Matt Bryden (Canada), expert régional et coordonnateur, Gilbert Charles Barthe (Suisse), expert en douanes, Ignatius Kwantwi-Mensah (Ghana), expert en transport, et Charles Lengalenga (Zambie), expert financier.

3. Le Groupe de contrôle s'est rendu dans les pays suivants : Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie et Yémen.

4. Conformément au paragraphe 3 h) de la résolution 1811 (2008), le Groupe de contrôle a tenu le Comité créé par la résolution 751 (1992) au courant de ses activités pendant la durée de son mandat en lui présentant des rapports d'activité par l'entremise du Secrétariat de l'ONU et un exposé à mi-parcours le 9 septembre 2008.

## **B. Méthodologie**

5. Les normes et méthodes de vérification décrites dans les rapports du Groupe de contrôle en date du 11 août 2004 (S/2004/604, par. 24 et 25), et du 9 mars 2005 (S/2005/153, par. 7 et annexe 1) ont été appliquées par les groupes successifs. Réaffirmant les critères précédemment définis, le Groupe a procédé de la manière suivante pour élaborer le présent rapport :

a) Collecte d'informations sur les événements et les problèmes, autant que possible, auprès de sources multiples;

b) Collecte d'informations auprès des sources ayant eu une connaissance de première main, ou presque, des événements;

c) Recherche d'une certaine cohérence entre les informations qui reviennent souvent et comparaison avec les informations nouvelles et les tendances qui se dessinent;

d) Prise en compte systématique des connaissances spécialisées et des jugements de l'expert du Groupe de contrôle directement concerné et de l'avis collectif du Groupe;

e) Recherche systématique de pièces écrites susceptibles de confirmer l'information reçue.

6. Le Groupe de contrôle s'est particulièrement attaché à recueillir des éléments de preuve matériels, photographiques ou documentaires concernant la présence d'armes sur le sol somalien. Bien que des problèmes d'organisation et de sécurité les aient empêchés de se rendre à Mogadiscio, les membres du Groupe ont pu aller à Baidoa et inspecter des armes à Hargeisa et Bossasso, et rassembler des preuves documentaires de saisies d'armes réalisées par les autorités dans d'autres parties de la Somalie.

7. Le Groupe de contrôle s'est délibérément et systématiquement employé à entrer en contact avec les personnes impliquées dans des violations de l'embargo sur les armes par l'intermédiaire d'individus ayant une connaissance directe des détails de ces violations ou connaissant des gens directement au courant de ces détails.

8. Le Groupe de contrôle a interrogé des fonctionnaires gouvernementaux en poste dans la région et, le cas échéant, des représentants des missions diplomatiques, d'organisations de la société civile et d'organismes d'aide. Il a également contacté de nombreux Somaliens importants appartenant à la société civile, aux milieux politiques et aux groupes armés.

## II. Description des conditions de sécurité

9. L'embargo sur les armes en Somalie est en vigueur depuis plus de 16 ans. La plupart des armes utilisables et presque toutes les munitions actuellement disponibles dans le pays ont été obtenus depuis 1992 et constituent une violation de l'embargo. Le Groupe de contrôle estime que la création, le fonctionnement et le maintien d'une force militaire ou d'une milice en Somalie impliquent par définition – sauf lorsque le Conseil de sécurité a accordé une dérogation – une violation directe ou indirecte de l'embargo. En d'autres termes, il considère que l'ensemble des forces, groupes ou milices armés en Somalie, leurs financiers, leurs partisans actifs et, dans certains cas, les donateurs étrangers sont coupables de violations de l'embargo.

10. Le Groupe de contrôle a par conséquent décidé d'inclure dans son rapport un inventaire exhaustif des forces et groupes armés en Somalie. Du fait que tous violent par définition l'embargo, l'inventaire doit répondre à plusieurs objectifs :

- Décrire les principaux groupes et forces armés en Somalie, leurs affiliés et leurs unités, leur dimension ou leur importance relative, leurs zones d'opérations et leur participation éventuelle aux conflits armés;
- Identifier leurs dirigeants politiques et leurs chefs militaires afin de savoir où se situe la responsabilité des violations de l'embargo;
- Identifier les principales sources d'achat d'armes, d'appui financier, de recrutement et de propagande;
- Obtenir des informations de base sur les individus et les entités que le Comité est susceptible de désigner comme devant faire l'objet de sanctions individuelles ciblées.

11. Les forces armées de tout bord se caractérisent par la faiblesse des structures de commandement et de conduite des opérations, le caractère informel de la hiérarchie, la loyauté fluctuante des troupes, les schismes fréquents et les alliances précaires. De plus, certains groupes ou éléments ont été proclamés et constitués afin de mieux cacher leur affiliation et leur direction. Néanmoins, il est possible d'identifier certains dirigeants principaux qui exercent une autorité suffisante pour être tenus responsables des actes commis par leurs forces.

12. Durant la période couverte par le mandat du Groupe de contrôle, le conflit s'est poursuivi dans la plus grande partie du pays et s'est aggravé dans certaines régions. Les forces éthiopiennes ont commencé à se retirer peu à peu de certaines parties du sud de la Somalie. Les forces du Gouvernement fédéral de transition se sont considérablement délitées malgré l'importance de l'appui et de la formation provenant de l'extérieur. Les groupes d'opposition armés ont élargi leurs zones de contrôle et d'influence aux dépens du Gouvernement fédéral de transition et des forces éthiopiennes. La plupart des grandes villes du sud – Dhusomareeb, Beletweyne, Buulo Buurto, Jowhar, Xuddur, Waajid, Bardheere et les ports stratégiques de Kismayo et Merka – sont tenues par les forces d'opposition. Le Gouvernement fédéral de transition ne contrôle que certaines parties de Mogadiscio et de Baidoa.

13. Durant la période à l'examen, les groupes criminels armés ont pris une importance considérable dans la plus grande partie du sud du pays. Les enlèvements

sont devenus endémiques. Au moment de la rédaction du présent rapport, il s'était produit plus de 90 attaques, dont 38 enlèvements effectifs. Il faut au moins doubler ce chiffre pour les enlèvements qui ont raté, dont certains n'avaient pas été signalés au moment de la rédaction du présent rapport. En raison des actes de piraterie et des vols à main armée en mer commis par les milices maritimes opérant principalement à partir du Puntland (dans le nord-est du pays) et de la région du sud de Mudug, les eaux territoriales somaliennes comptent parmi les plus dangereuses du monde pour la navigation commerciale. Les rançons obtenues grâce aux actes de piraterie et aux enlèvements ont servi à financer les violations de l'embargo sur les armes.

## **A. Forces de défense nationales éthiopiennes**

14. La présence militaire de l'Éthiopie en Somalie durant la période couverte par le mandat a été organisée au niveau de la division, ce qui indique un effectif total de 6 à 7 000 soldats. Ces forces se sont concentrées à l'intérieur et aux alentours des villes de Mogadiscio et de Baidoa. À Mogadiscio, elles occupent sept positions principales. Toutefois, depuis août 2008, elles semblent se réduire progressivement : les blindés éthiopiens ont été retirés et embarqués au port de Berbera; les troupes ont quitté le complexe présidentiel de Villa Somalia, la ville de Beletweyne et plusieurs autres endroits. Le Groupe de contrôle estime actuellement que les forces éthiopiennes en Somalie se situent entre 2 500 et 5 000 soldats.

15. Aux paragraphes 28 et 29 de son rapport du 18 juillet 2007 (S/2007/436), le Groupe de contrôle a conclu que la présence de forces éthiopiennes sur le territoire somalien constituait une violation de l'embargo sur les armes, malgré les accords bilatéraux conclus entre le Gouvernement éthiopien et le Gouvernement fédéral de transition au titre desquels ce déploiement avait eu lieu. Étant donné que le Gouvernement fédéral de transition n'est pas autorisé à « importer » des armes, des munitions ou du personnel militaire étranger, le Groupe de contrôle maintient son évaluation précédente et ne juge pas nécessaire de la réviser.

## **B. Gouvernement fédéral de transition**

16. Le Gouvernement fédéral de transition dispose d'une force de sécurité dont l'effectif est inférieur à 20 000 personnes, y compris l'armée, la police et les services de renseignement. Dans bien des cas, il s'agirait en fait d'éléments « fantômes » dont la solde – lorsqu'elle est versée, et de plus à intervalles irréguliers – est détournée par les chefs militaires. Durant les six derniers mois, les effectifs ont été encore réduits par les départs normaux et les défections.

17. Les forces qui restent au service du Gouvernement fédéral de transition manquent d'organisation et de discipline et constituent dans une large mesure des milices semi-autonomes. Les divers éléments chargés de la sécurité accomplissent des tâches analogues et ne semblent pas pouvoir être distingués par leur uniforme; il est certainement impossible de différencier les militaires et la « police ». Leur structure est en grande partie définie par l'appartenance aux clans et ne reflète généralement que l'affiliation de leurs chefs. Dans une large mesure, les chaînes de commandement reflètent cet état de choses. Les Ministres de la défense et de la sécurité intérieure ne semblent guère exercer d'autorité véritable sur les forces qui relèvent de leurs portefeuilles respectifs.

### Forces militaires

18. La chaîne de commandement du Gouvernement fédéral de transition est la suivante : commandant en chef : le Président Abdillahi Yusuf Ahmed; Ministre de la défense : Muhyadiin Mohamed Jaji Ibrahim; chef d'état-major : Sa'id Mohamed Hersi « Dheere ».

19. Il est difficile d'évaluer la dimension et le dispositif des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition, en partie à cause de la désorganisation et en partie en raison du chevauchement entre les diverses unités de sécurité. Les fonds budgétaires demandés faites par le chef d'état-major à la fin de 2007 indiquent un effectif total de 10 000 soldats. Le Gouvernement éthiopien a informé le Groupe de contrôle, en octobre 2008, qu'il avait formé 17 000 membres du personnel de sécurité somalien, sans préciser la répartition entre la police et l'armée. Sur ce total, l'Éthiopie estime que moins de 3 000 soldats restent actifs, ce qui impliquerait un taux de plus de 80 % pour les départs normaux. Étant donné que la plupart des soldats qui désertent ou font défection emportent leurs armes et leurs uniformes, on peut en déduire qu'environ 14 000 armes nouvelles entrent sur le territoire somalien.

20. La chaîne de commandement des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition est complexe. Suivant la Charte fédérale de transition, le Président exerce les fonctions de commandant en chef de l'armée. D'après des documents internes du Gouvernement obtenus par le Groupe de contrôle précédent, la chaîne de commandement passerait ensuite directement au chef d'état-major<sup>1</sup>, en contournant le Ministre de la défense<sup>2</sup>. Dans la pratique, toutefois, les unités militaires du Gouvernement ont généralement fonctionné sous le commandement éthiopien ou en coordination avec les unités des forces de défense éthiopiennes.

21. Une exception majeure est constituée par la Garde présidentielle du Gouvernement fédéral de transition, commandée par Awil Dhiigsokeeye, qui comprend 867 soldats postés dans les complexes présidentiels de Mogadiscio et de Baidoa<sup>3</sup>. Ces forces semblent recevoir leurs ordres directement de la présidence. Bien qu'elles soient chargées avant tout de sécuriser la présidence, elles ont participé à de nombreuses opérations de combat.

22. En 2008, l'Éthiopie a commencé à retirer ses troupes de la Somalie et a transféré peu à peu les pouvoirs au Gouvernement fédéral de transition. Durant ce processus, 14 000 soldats formés par l'Éthiopie auraient déserté ou fait défection, généralement avec leurs armes et uniformes (voir la section IV C ci-après). Les Forces de défense nationale éthiopiennes hésitent par conséquent à transférer le reliquat des troupes au Gouvernement fédéral de transition, tout en estimant qu'elles n'auront en fin de compte pas d'autre choix.

### Service de la sécurité nationale

23. La chaîne de commandement du Service de la sécurité nationale est la suivante : autorité politique : présidence du Gouvernement fédéral de transition;

<sup>1</sup> Voir S/2008/274, annexes VI à VIII.

<sup>2</sup> L'actuel chef d'état-major, nommé le 10 juin 2008, est le général Sa'id Mohamed Hersi « Dheere ». Ses prédécesseurs étaient le général Salaf Hassan Jaama' « Liif » et le général Abdillahi Ali Omar « Inalibaahsankataabte ».

<sup>3</sup> Chiffre indiqué dans une lettre du 20 janvier 2008 adressée au Coordonnateur humanitaire résident des Nations Unies par le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition.

Directeur général : le général Mohamed Ali Warsame « Darawiish »; lutte contre le terrorisme : Mohamed Aden Bidaar.

24. Le Service somalien de la sécurité nationale est responsable des activités de renseignement et de lutte contre le terrorisme. Contrairement aux autres unités de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, ses dépenses de fonctionnement sont largement garanties par des gouvernements étrangers. Un certain nombre de gouvernements participeraient à la formation du personnel, mais seul celui des États-Unis d'Amérique en a fait part au Conseil de sécurité.

25. Bien que le Service de la sécurité nationale ne semble pas jouer ouvertement un rôle militaire, les informations qu'il recueille servent aux opérations de combat du Gouvernement fédéral de transition étant donné qu'il n'existe pas d'organe effectif du renseignement militaire.

### **Police somalienne**

26. La chaîne de commandement de la police somalienne est la suivante : Ministre de la sécurité intérieure : Musa Nur Amin; Directeur : Abdi Hassan Awaale « Qeybdiid »; directeurs adjoints : Abdi Mohamed Fidow et Bashir Mohamed Jaama.

27. La police somalienne comprend sur le papier 6 862 fonctionnaires, sans compter les forces de police régionales et de district créées par les fonctionnaires locaux dans le centre-sud du pays et les forces spéciales créées par l'ancien maire de Mogadiscio qui est à la tête de la police. Selon le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, l'effectif total de la police somalienne (6 862 hommes) était réparti comme suit au début de 2008 :

- 2 777 fonctionnaires de police formés et rémunérés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- 2 043 fonctionnaires de police rémunérés par le Gouvernement fédéral de transition;
- 1 000 recrues suivant une formation en Éthiopie;
- 867 gardes présidentiels transférés à la police;
- 175 fonctionnaires de police au Puntland.

28. Bien qu'elle ait été créée avec un mandat civil, la police somalienne a été de plus en plus entraînée dans le conflit qui règne dans le pays et sert effectivement de force paramilitaire menant des opérations de lutte contre l'insurrection. Dans certaines zones, il est pratiquement impossible de la distinguer des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition.

29. Comme dans le cas de l'armée du Gouvernement fédéral de transition, le jeu naturel des dépôts constitue un grand problème pour la Police somalienne. Le PNUD a également fourni à la Police somalienne, entre 2007 et 2008, 48 camionnettes double cabine Toyota-Hilux à usage civil et militaire<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Le PNUD n'a pas fait part de cette livraison au Comité des sanctions.

## C. Puntland

30. L'« État somalien du Puntland » a été créé en 1998 et dispose de ses propres forces de sécurité intérieure, dont le nombre n'est pas connu avec précision; suivant les données du PNUD de 2004, la police et les gardes des Darawiish comprendraient au total 4 973 membres actifs. Dans son plan de développement quinquennal 2007-2011, le Puntland déclare cependant que le chiffre total est de 10 000 personnes et envisage de réduire cet effectif de 60 % d'ici à 2012. Malgré cette réduction prévue, le budget du Puntland de 2007 prévoyait la formation de 2 500 recrues supplémentaires. Le coût annuel du maintien de ces forces est d'environ 12,6 millions de dollars, soit 78 % du budget total du Puntland<sup>5</sup>.

### Darawiish

31. La chaîne de commandement des Darawiish est la suivante : autorité politique : présidence du Puntland<sup>5</sup>; Ministre de la sécurité : Abdillahi Sa'id Samatar; commandant en chef : Abdirisak Sheikh Osman « Ali Baadiye ».

32. Les Darawiish constituent une force paramilitaire dont l'effectif est estimé à 5 000 personnes. Ils sont principalement chargés de la sécurité des frontières, mais aident aussi régulièrement la police en cas d'incidents nécessitant des renforts, participent à la sécurité intérieure selon les besoins et jouent divers rôles en matière de sécurité lorsque cela est nécessaire<sup>6</sup>. Depuis 2007, quelque 1 500 Darawiish ont été déployés au sud dans le cadre d'opérations de combat, ce qui souligne la dualité de leur rôle. En octobre 2007, les Darawiish commandés par Abdisamad Ali Shire ont également mené des opérations de combat contre des unités militaires du Somaliland près de Laas Anood dans la région de Sool.

33. Les forces du Puntland sont rémunérées et équipées principalement grâce aux recettes fiscales collectées par les autorités du Puntland, mais le Groupe de contrôle a appris par ailleurs que certaines activités de collecte de fonds d'origine clanique avaient lieu aussi dans la diaspora, principalement à l'appui d'opérations militaires dans le sud de la Somalie. Une assistance supplémentaire est fournie par la Commission européenne, par le PNUD dans le cadre de son programme relatif à l'état de droit, par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

34. Les autorités du Puntland et le Gouvernement éthiopien coopèrent étroitement en matière de sécurité, notamment par l'échange d'informations entre les services de renseignement, et l'Éthiopie forme des officiers des Darawiish. Le Groupe de contrôle tient également de multiples sources dignes de foi que l'Éthiopie fournit des armes aux autorités du Puntland et a notamment expédié en août 2008 des armes légères et de petit calibre et des munitions (voir par. 158).

### Police

35. Mille cinq cents Darawiish ont suivi Abullahi Yusuf à Jowhar et Mogadiscio, mais sont toujours enregistrés au Puntland. À la fin de 2005 et au début de 2006, un

<sup>5</sup> D'après les chiffres de 2003 provenant du Plan de développement quinquennal du Puntland 2007-2011, p. 39 (Ministère de la planification et de la coopération internationale, État somalien du Puntland), 2007.

<sup>6</sup> Ibid., p. 32.

effectif supplémentaire de 541 Darawiish, 446 policiers et 91 agents de l'administration pénitentiaire a été inscrit à Sool et à Sanaag.

36. La police du Puntland dispose d'un effectif d'environ de 1 500 personnes, dont 800 ont été formées par le PNUD, 270 appartenant à l'unité de protection spéciale.

#### **Services de renseignement du Puntland**

37. La chaîne de commandement des Services de renseignement du Puntland est la suivante : autorité politique : présidence du Gouvernement fédéral de transition; commandant en chef : Osman Abdillahi Mohamud « Diana ».

38. Les Services de renseignement du Puntland ont été créés avec l'appui du Gouvernement des États-Unis en 2002 et constituent le principal organisme de renseignement et de lutte contre le terrorisme du Puntland. Ils possèdent en propre une petite force armée qui peut venir en aide à la garde présidentielle.

39. Le 29 octobre 2008, les locaux des services de renseignement à Bossasso ont fait l'objet de deux attentats-suicides à la bombe qui ont eu lieu simultanément.

#### **Gardes-côtes du Puntland**

40. L'unité des gardes-côtes du Puntland a été créée en 2000 avec l'aide de la société militaire privée britannique Hart Security Maritime Services Limited, dans le but officiel d'interdire la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques dans les eaux territoriales. L'effectif est estimé à 300 personnes. Les gardes-côtes opèrent à partir de Bossasso et le Groupe de contrôle estime qu'ils disposent au maximum de huit navires de mer armés.

41. Les gardes-côtes étaient financés au départ grâce aux redevances des permis de pêche et aux amendes perçues pour absence d'autorisation. En 2003, le Groupe d'experts a fait observer ce qui suit :

« S'il faut certes protéger d'urgence les ressources marines de la Somalie des navires de pêche étrangers, il existe aussi un risque évident que les opérations de "gardes-côtes" du type organisé par les autorités du Puntland ne légitiment la violation des sanctions par les autorités locales et les chefs de faction. Dans le même temps, la vente de licences aux navires étrangers en échange de droits de pêche a pris les dimensions d'un racket de protection à grande échelle, à presque tous égards indifférenciables de la piraterie ordinaire. » (S/2003/1035, par. 147)

42. Bien que le Groupe de contrôle demeure préoccupé par d'éventuels abus, les gardes-côtes du Puntland ont commencé, depuis le second semestre de 2008, à faire preuve d'une efficacité limitée mais croissante dans leurs opérations contre les groupes de pirates opérant dans les eaux côtières du Puntland.

### **D. Somaliland**

43. Les autorités du Somaliland maintiennent un effectif d'environ 22 000 agents de sécurité appartenant à l'armée, à la police et aux services de renseignement. Elles ne disposent ni d'aviation ni de marine, mais un service modeste de gardes-côtes civils fonctionne sous la direction du Ministère de l'intérieur.

44. Les forces de sécurité du Somaliland sont rémunérées et équipées principalement grâce aux recettes fiscales collectées par l'administration. En 2008, le budget de la sécurité s'élevait au total à 7 830 717 dollars, soit 49 % du budget total du Somaliland (16 140 804 dollars). Cette enveloppe était ventilée comme suit :

- Armée : 4 629 341 dollars;
- Administration pénitentiaire : 881 768 dollars;
- Police : 2 287 862 dollars;
- Ministère de l'intérieur : 31 746 dollars.

45. Une assistance supplémentaire à la police est fournie par la Commission européenne, le Gouvernement britannique, le PNUD dans le cadre de son programme sur l'état de droit et l'OIM. Les autorités du Somaliland et le Gouvernement éthiopien coopèrent aussi étroitement en matière de sécurité et l'Éthiopie assurerait une formation à des officiers du Somaliland.

46. Pour l'heure, le Somaliland ne participe pas activement au conflit somalien, mais sa revendication d'indépendance et son différend avec l'administration du Puntland au sujet des régions de Sool et de l'est de Sanaag pourraient déclencher à l'avenir un conflit armé. En octobre 2007, les forces du Somaliland et les milices alliées se sont emparées de la ville de Laas Anood, capitale de la région de Sool, qui est aussi revendiquée par le Puntland.

#### **Armée du Somaliland**

47. La chaîne de commandement de l'armée du Somaliland est la suivante : commandant en chef : le Président Daahir Rayale Kaahin; Ministre de la défense : Abdillahi Ali Ibrahim; chef d'état-major : Nuh Ismail Tani.

48. Le budget de l'armée du Somaliland est établi sur la base d'un effectif réel de 16 000 soldats, encore que des estimations de source publique fassent état de 64 000 soldats, ce qui est un chiffre improbable. Un atelier sur le secteur de la sécurité en mars 2004 a évalué l'effectif total de l'armée à 11 000 membres, dont 6 000 étaient des veuves de guerre, des invalides et des personnes âgées qui restaient inscrits sur les rôles.

#### **Police du Somaliland**

49. La chaîne de commandement de la Police du Somaliland est la suivante : Ministre de l'intérieur : Abdillahi Ismail Ali Irro; chef d'état-major : Mahomed Sanqadhi Dubad.

50. L'effectif de la Police du Somaliland est estimé à 3 000 personnes. Le PNUD appuie une unité spéciale de 400 policiers qui assurent la protection des sites et l'escorte armée des opérations humanitaires.

#### **Administration pénitentiaire du Somaliland**

51. La chaîne de commandement de l'Administration pénitentiaire du Somaliland est la suivante : Ministre de la justice : Ahmed Ali Asowe.

52. Le personnel pénitentiaire comprend 1 540 gardes armés en poste dans les prisons du territoire.

#### **Services de renseignement du Somaliland**

53. La chaîne de commandement des Services de renseignement du Somaliland est la suivante : autorité politique : le Président Daahir Rayale Kaahin; Directeur général : Mohamed Nur Osman.

54. Cette entité constitue le principal organe chargé du renseignement et de la lutte contre le terrorisme et coiffe aussi les Services d'immigration du Somaliland.

55. Les Services de renseignement sont apparemment financés au titre du budget du Somaliland par l'intermédiaire du Ministère de la présidence. Ils recevraient un appui supplémentaire de donateurs étrangers, notamment de l'OIM et du Gouvernement du Royaume-Uni.

### **E. Groupes d'opposition armés**

56. L'opposition au Gouvernement fédéral de transition et à ses alliés étrangers est répartie entre divers groupes, souvent appelés populairement *Muqaawamada*. Ces groupes ont certains objectifs en commun mais n'ont pas de commandement unifié et sont ouvertement divisés au sujet d'un certain nombre de questions.

57. L'effectif total des groupes d'opposition est inconnu, mais le Groupe de contrôle estime qu'ils exercent collectivement leur contrôle ou leur influence sur plus de 90 % du territoire somalien au sud de la ville de Gaalka'yo.

#### **Alliance pour la relibération de la Somalie-Union des tribunaux islamiques**

58. L'Alliance pour la relibération de la Somalie (ARS) a été constituée en octobre 2007 lors d'une conférence tenue à Asmara, la capitale de l'Érythrée. Elle rassemblait des membres de l'Union des tribunaux islamiques, d'anciens députés, des personnalités politiques et des éléments de la diaspora somalienne. De ces quatre groupes, seule l'Union des tribunaux islamiques possède une capacité militaire significative à l'intérieur de la Somalie.

59. La chaîne de commandement de l'Alliance pour la relibération de la Somalie est la suivante : Président de l'Alliance et du Comité exécutif : Hassan Dahir Aweys; Premier Vice-Président de l'Alliance et du Comité exécutif : Jaama Mohamed Qaalib; Deuxième Vice-Président de l'Alliance et du Comité exécutif : Zakariye Mahamud Haji Abdi; Président du Comité central : Sharif Salah Mohamed Ali; Président du Conseil des tribunaux islamiques : Omar Iman Abubakar; Secrétaire à la défense : Yusuf Mohamed Siyaad « Indha'adde »; porte-parole : Mohamad Adan « Kofi » et Isma'il Haji Adow.

60. En mai 2008, l'ARS s'est scindée en deux factions rivales, l'une à Asmara et l'autre à Djibouti. Yusuf Mohamed Siyaad « Indha'adde » est le chef des affaires militaires et logistiques de la faction d'Asmara. En cette qualité, il a été le principal canal de l'appui matériel et financier accordé par Asmara aux forces de l'ARS-Asmara à l'intérieur de la Somalie.

61. La chaîne de commandement de l'ARS-Djibouti est la suivante : Président : Sheikh Sharif Sheikh Ahmed; Vice-Président : Abdulqaadir Ali Omar.

62. L'ARS-Djibouti n'a pas nommé publiquement de chef militaire. Le Vice-Président du Comité exécutif de l'ARS-Djibouti, Abdulqaadir Ali Omar, exercerait aussi les fonctions de commandant en chef à partir de sa base de Jowhar. Les porte-parole Mohamad Ibrahim Suley et Abdirahim Isse Addow jouent aussi un rôle de premier plan.

63. Malgré les divisions entre ses dirigeants, l'ARS mène à l'intérieur de la Somalie des activités militaires en grande partie unifiées. Les chefs ont affirmé à diverses reprises leur volonté d'unité. En octobre 2008, 78 chefs des deux ailes de l'ARS, dont le dirigeant de l'ARS-Asmara, « Indha'adde », et le Vice-Président de l'ARS-Djibouti, Abdulqaadir Ali Omar, ont participé à une conférence à Jalalaqsi dans la région du Moyen-Chébéli. La conférence a décidé que l'unité des tribunaux islamiques était inviolable et que les divisions existant entre les deux directions n'entameraient pas la lutte armée, et elle a demandé au peuple somalien de rester uni dans la libération du pays.

64. L'organisation militaire de l'ARS est extrêmement décentralisée. Les forces sur le terrain ont tendance à avoir une base locale et à être ancrées dans les sous-clans. La plupart des chefs militaires de l'ARS semblent être essentiellement fidèles à leur communauté locale plutôt qu'à l'une ou à l'autre aile de l'Alliance divisée. De même, ils s'efforcent de trouver des recrues et des ressources essentiellement auprès de leur communauté locale et de leurs partisans appartenant à la diaspora.

65. L'ARS dispose également d'un certain nombre d'unités spéciales, telles que Jugta Culus (Force de frappe lourde) dotée presque exclusivement d'armes lourdes qui opère à Mogadiscio depuis septembre. À la fin de ce même mois, les combattants de cette unité auraient pris part à des attaques délibérées contre des positions de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)<sup>7</sup>.

66. Les forces de l'ARS reçoivent un appui financier de nombreuses sources telles que les clans, la diaspora et les milieux d'affaires. La faction ARS-Asmara reçoit un appui du Gouvernement érythréen. Aux termes d'un accord de paix signé en octobre sous les auspices de l'ONU à Djibouti, en tant que partenaire du Gouvernement fédéral de transition, les forces de l'ARS-Djibouti peuvent aussi avoir le droit de bénéficier de contributions des donateurs au titre des programmes d'appui au secteur de la sécurité.

#### **Jabhadda Islaamiga Soomaaliyeed**

67. La chaîne de commandement de Jabhadda Islaamiga Soomaaliyeed (JABISO, Front islamique somalien) est la suivante : Autorité politique : Al-I'tisaam bil Kitaab wa Sunna; Président : Ahmed Abdillahi Omar; Commandant en chef : Abdulqaadir « Kommandos ».

68. Le JABISO a été créé en 2007 à la suite de l'intervention éthiopienne en Somalie et a fait sa première apparition publique en décembre 2007. Cette organisation est décrite dans les médias de l'opposition comme étant la branche armée d'Al-I'tisaam bil Kitaab wa Sunna, qui succède à al-Itihaad al-Islami (AIAI, Union islamique) constitué à la fin de 2006. Le Président du JABISO est Ahmed

<sup>7</sup> Voir [http://www.hiiraan.com/news/2008/Sept/wararka\\_maanta24-4652.htm](http://www.hiiraan.com/news/2008/Sept/wararka_maanta24-4652.htm), site consulté le 3 novembre 2008.

Abdillahi Omar; le commandant en chef est Abdulqaadir « Kommandos », ancien officier, homme d'affaires et activiste islamiste. Il serait également un ancien membre de l'AIAI.

69. L'effectif total du JABISO est inconnu, mais est estimé à quelques centaines de personnes. Au début de 2008, le Front a entamé une série d'opérations essentiellement concentrées dans la région entre Marka, Bale Dogle et Beletweyne. Plusieurs de ces opérations ont été effectuées en commun avec des forces de l'ARS, et le Président du JABISO déclare que son mouvement collabore avec toutes les forces de résistance; toutefois, des différends idéologiques entre le JABISO et le Shabaab auraient empêché une coopération importante entre ces deux groupes.

70. Le JABISO semble aussi avoir des liens étroits avec le Front uni de libération de la Somalie occidentale (UWSLF), qui opère dans l'est de l'Éthiopie et trouve également son origine dans l'AIAI (Al-Itihaad al-Islami, Union islamique). Le Président du JABISO, Ahmed Abdillahi Omar, déclare que son mouvement n'a de liens avec aucun gouvernement, mais ceux que l'organisation entretient avec l'UWSLF et l'I'tisaam, qui ont tous les deux des rapports étroits avec Asmara, peuvent indiquer l'existence de relations avec le Gouvernement érythréen.

#### **Harakat al-Shabaab al-Mujahidiin (Mouvement de la jeunesse moudjahidin)**

71. La chaîne de commandement du Shabaab est la suivante : émir : Cheikh Mohamed Mukhtar Abdirahman « abu Zubeyr »<sup>8</sup>; porte-parole : Mukhtar Roobow « abu Mansur »; principales personnalités : Ibrahim Haji Jaama Mey'aad « al-Afghani », Ahmed Abdi aw Mohamud « Godane », Fou'ad Mohamed Khalaf « Shangole » et Hassan Turki<sup>9</sup>.

72. Le Shabaab a rapidement évolué : groupe de milice obscur au début de 2005, il est devenu en 2006 une aile militante de l'Union des tribunaux islamiques (ICU) et, en 2007, une force de guérilla autonome dans certaines parties du centre-sud de la Somalie. En raison de sa clandestinité, la structure et l'ordre de bataille du Shabaab sont opaques. Le Groupe de contrôle estime que l'effectif total du Shabaab est actuellement de plusieurs milliers de combattants.

73. Le 3 octobre 2008, au début du ramadan, le Shabaab a annoncé le lancement d'une campagne intitulée « Pas de paix sans l'Islam ». Il continue de revendiquer les opérations militaires menées dans ce contexte.

74. Ancien sous-groupe militant de l'Union des tribunaux islamiques (ICU), le Shabaab a de plus en plus cherché à se poser comme force autonome et a déclaré la « guerre » à d'autres groupes d'opposition armés. Son porte-parole, Mukhtar Roobow « abu-Mansur » (qui est aussi le commandant régional pour Bay et Bakool) a déclaré que le groupe était aligné sur Al-Qaida et est apparu dans des vidéos de recrutement au côté de Saleh Ali Saleh Nabhan, soupçonné d'appartenir à Al-Qaida. Le lancement de la campagne du Shabaab « Pas de paix sans l'Islam » fait écho à un message vidéo du même nom diffusé le 22 juin par un membre prééminent d'Al-Qaida, Abu Yahya al-Libi.

<sup>8</sup> Le Groupe de contrôle estime qu'il s'agit du pseudonyme d'Ahmed Abdi aw Mohamud « Godane ».

<sup>9</sup> Hassan Turki n'est pas à proprement parler membre du Shabaab, mais est étroitement allié à ce mouvement.

75. Des partisans actifs du Shabaab s'emploient à collecter des fonds dans les communautés de la diaspora somalienne et à faire de la propagande. Ils gèrent un certain nombre de sites Web, notamment le site principal du Shabaab (kataaib.net) ainsi que des programmes vidéo et des forums sur l'Internet qui sont surveillés par le Groupe de contrôle.

76. L'« Émir » actuel du Shabaab porte le nom de cheikh Mohamed Mukhtar Abdirahman « abu Zubeyr ». Le Groupe de contrôle estime qu'il s'agit en fait du pseudonyme d'Ahmed Abdi aw Mohamud « Godane », qui est un dirigeant connu du mouvement. On ne sait pas si le titre d'« émir » comporte un pouvoir spécifique et il peut en fait avoir pour but de détourner l'attention d'autres membres plus importants du Shabaab. Dans la pratique, la direction semble être exercée collectivement par un conseil (choura) de personnalités importantes.

77. Dans ses déclarations publiques, le Shabaab affirme disposer d'un certain nombre de sous-unités, à savoir :

a) Armée Al-Usra : Les communiqués du Shabaab publiés dans les médias parlent du bras militaire de l'organisation sous le nom d'Armée Al-Usra. Suivant des déclarations de dirigeants du Shabaab dont a connaissance le Groupe de contrôle, cette armée comprend les principales brigades suivantes :

- Brigade Sa'ad Bin Abu Waqaas;
- Brigade Mus'ab Ibnu Umeyr;
- Brigade Abu Muhsin (Aden Ayrow);
- Brigade Imam Ahmed Gurey.

b) Forces Al-Hisbah : le Shabaab a déclaré la formation des Forces al-Hisbah en août 2008 en tant que « police de la charia » chargée de « propager la vertu et combattre le vice ». Suivant les sites Web du Shabaab, ces forces ont mené des opérations dans l'ensemble du sud de la Somalie, afin d'éliminer les actes de banditisme, de démanteler les barrages routiers et de fermer les galeries de jeux vidéo. Le dispositif de commandement n'a pas encore été identifié;

c) Malgré un dispositif apparemment centralisé, l'organisation militaire du Shabaab est collective, décentralisée et fluide et laisse une autonomie considérable aux chefs locaux. En conséquence, les chefs militaires régionaux semblent opérer indépendamment les uns des autres, et l'on constate souvent des frictions entre eux. Les commandements principaux peuvent être décrits comme suit :

### **Régions de Bay et de Bakool**

78. Le chapitre du Shabaab dans les régions de Bay et de Bakool est dirigé par Mukhtar Roobow « Abu Mansur », qui est aussi le principal porte-parole du Shabaab et est chargé de collecter des fonds. Les chefs placés sous les ordres d'Abu Mansur comprennent Ma'alim Mohamed Jiinay et Hassan Ma'alim Takow.

79. Roobow est ouvertement allié avec les membres d'Al-Qaida-Afrique de l'Est, notamment Saleh Ali Saleh Nabhan, avec lequel il est apparu dans une vidéo diffusée en septembre 2008. D'autres vidéos du Shabaab ont montré des combattants et des instructeurs étrangers dans des camps apparemment dirigés par Roobow.

80. Les forces de Roobow collaborent avec d'autres sous-unités du Shabaab, notamment un groupe armé dirigé par Mukhtar Timojili'. Bien que généralement en poste à Mogadiscio, les combattants de Timojili' étaient actifs en août 2008 dans la région de Dinsoor, où ils auraient décapité en septembre 2008 un chauffeur somalien travaillant pour le Programme alimentaire mondial, Mohamed Mansur. Le Groupe de contrôle estime que, comme Roobow, Timojili' bénéficie de l'appui d'instructeurs étrangers, dont l'un aurait pu superviser la décapitation de Mansur et l'enregistrer sur vidéo.

#### **Centre-sud de la Somalie et Mogadiscio**

81. Le centre-sud de la Somalie, y compris la capitale, est le théâtre le plus violent du conflit somalien. Le Shabaab y est extrêmement actif et déploie de multiples unités. Jusqu'à sa mort dans une attaque aérienne américaine en mai 2008, le chef le plus connu était Aden Hashi Ayrow. Depuis lors, aucun dirigeant de statut comparable n'est apparu et la direction semble avoir été dévolue à un certain nombre de personnes moins importantes, telles que Mukhtar Timojili', Hassan Afrah, Mahad Garadey et « Abu Qatada ».

82. Les opérations du Shabaab à Mogadiscio, y compris les assassinats ciblés, l'emploi d'engins explosifs improvisés et la fermeture temporaire de l'aéroport, ont contribué à créer un climat de peur et ont retiré au groupe une grande partie du soutien du public. Des sources de l'opposition ont déclaré au Groupe de contrôle que le Shabaab était fortement tributaire des armes saisies durant les combats ou achetées au Gouvernement fédéral de transition et aux forces éthiopiennes. Le financement de ces achats provient de collectes de fonds extérieures.

#### **Puntland et Somaliland**

83. Au Puntland et au Somaliland le Shabaab est davantage un réseau clandestin qu'une force de guérilla, mais il dispose d'armes lourdes et ses opérations sont coordonnées au niveau central. Le Groupe de contrôle estime que le chef du réseau du Puntland est Fu'aad Mohamed Khalaf Shangole, de nationalité suédoise, qui se déplace relativement librement entre Mogadiscio et Garowe. Un certain nombre de personnalités locales ont été liées aux opérations du Shabaab au Puntland, notamment Mohamed Ismail Kinkin et Mohamed Said « Atom » (voir sect. D ci-après). Le Groupe de contrôle estime qu'Atom est l'un des principaux fournisseurs d'armes et de munitions pour les opérations du Shabaab au Puntland.

84. Les grandes opérations du Shabaab au Puntland ont notamment consisté à faciliter au début de 2007 l'évacuation de ses combattants et des éléments étrangers du sud de la Somalie et à commettre le 6 février 2008 un attentat à la bombe dans un marché populaire fréquenté par des émigrés économiques éthiopiens, qui a fait au moins 20 morts et plus de 100 blessés. Les autorités du Puntland estiment aussi que le Shabaab a participé à de nombreux autres incidents violents, y compris des assassinats ciblés, en particulier à Bossasso et Gaalka'yo.

85. Les opérations du Shabaab en Somaliland sont guidées à partir du sud de la Somalie par al-Afghani et Godane, qui ont été condamnés à mort par contumace par un tribunal du Somaliland en raison du rôle qu'ils ont joué dans le meurtre de plusieurs agents humanitaires étrangers entre 2003 et 2004. Un certain nombre d'autres combattants du Shabaab purgent actuellement des peines dans les prisons du Somaliland.

86. Parmi les opérations récentes du Shabaab au Somaliland, on peut citer une tentative visant à perturber les élections parlementaires de 2006 par une campagne d'attentats à la bombe et d'assassinats ciblés. Ces opérations étaient coordonnées à partir de Mogadiscio et financées en partie par des activités criminelles. Les nombreux attentats-suicides à la bombe en octobre 2008 semblent aussi avoir été commis par le Shabaab, à moins qu'un nouveau groupe doté de moyens analogues ne soit apparu au Somaliland.

### **Hassan Turki**

87. Le commandement de la vallée du Djouba est dirigé par un ancien officier, Hassan Abdillahi Hersi « Turki ». À strictement parler, Turki ne fait pas partie du Shabaab, bien qu'il y soit étroitement affilié : il autorise l'entraînement des forces du Shabaab sur le territoire qu'il contrôle et ses forces ont mené des opérations conjointes avec le Shabaab, notamment la capture de Kismayo en août 2008. Turki a également entretenu des liens avec des membres du réseau d'Al-Qaida en Afrique de l'Est, notamment avec Isse Osman Isse, et a été lui-même désigné comme terroriste par le Comité des sanctions créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité.

88. Les forces de Turki exercent leur contrôle ou leur influence sur la plus grande partie de la vallée du Djouba entre Kismayo et Buale. Les principaux chefs alliés à Turki sont Mohamud « Ga'acmodheere » et Mohamed Muhamed Ali « Dulyadeyn » (voir par. 92 a) ci-après). Isse Kambooni dirige sans doute les services de renseignement de Turki. Mohamed Bishar, Ibrahim Shukri « Abu Zeynab » et Abdinasir Seraar étaient récemment sous le commandement de Turki, mais se seraient alliés avec l'ARS-ICU (Armée de relibération de la Somalie-Union des tribunaux islamiques) à la suite de différends avec Turki au sujet de l'administration de Kismayo en août 2008.

89. Les forces de Turki ont joué un rôle clef dans la capture de Kismayo en août 2008, en appuyant le Shabaab qui avait été repoussé au début des opérations. Turki a ainsi joué un rôle dans la nomination des fonctionnaires municipaux, notamment le maire de Kismayo, Abubakar Hersi « Seyli'i ». Le Groupe de contrôle estime que Seyli'i peut être le pseudonyme d'une personnalité importante du Shabaab, Ibrahim Haji Jaama Mey'aad « al-Afghani ». Les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une nouvelle administration à Kismayo ont toutefois créé des frictions avec l'organisation de Turki et ont conduit au départ de certains chefs militaires et à l'apparition de dirigeants nouveaux.

90. Malgré sa notoriété en tant que dirigeant et idéologue islamiste, Turki recrute essentiellement ses hommes dans son propre sous-clan, Reer Abdille du Darod-Ogaden. Il en dispute la loyauté à d'autres groupes armés, notamment l'ARS, le Front de libération nationale de l'Ogaden (ONLF) et le Front uni de libération de la Somalie occidentale (USWLF).

91. Turki tire la plus grande partie de ses revenus de l'imposition de « taxes » et des extorsions commises aux points d'entrée sur son territoire, notamment dans les ports de Badamadow, Ras Kamboni et Qudha. La capture de Kismayo constitue un atout financier éventuel pour Turki et ses alliés grâce au contrôle du port et de l'aéroport de la ville et des recettes qui en sont tirées.

92. Un certain nombre de groupes armés opèrent également dans la sphère d'influence de Turki et semblent s'être alliés avec lui à des degrés divers :

a) Moudjahidin de Ras Kamboni : les Moudjahidin de Ras Kamboni constituent une milice clanique provenant principalement de l'Ogaden et dirigée par Mohamed Muhumed Ali « Dulyadeyn ». Le groupe s'est tout d'abord fait connaître en août 2008 pendant la bataille de Kismayo. Durant la dernière semaine de septembre 2008, des combattants de Ras Kamboni ont attaqué le complexe présidentiel du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio et ont pris part à des escarmouches avec les forces de l'AMISOM;

b) Forces Khalid bin Walid : ces forces sont principalement constituées par une milice du clan des Marehan basée à Kismayo. Bien qu'elles soient coordonnées avec les forces de Turki et partagent la responsabilité du contrôle de Kismayo, elles disposent de pouvoirs de commandement autonomes. Elles se disent alliées avec l'Union des tribunaux islamiques plutôt qu'avec le Shabaab. Elles seraient dirigées par une choura (conseil), dont le chef est cheikh Ali Ismail Abdille. Le dirigeant précédent, Mustafa Ali Anod, a été limogé par la choura après avoir menacé de lancer des attaques contre le Kenya. Suivant une information de presse non confirmée, le nouveau haut-commandant serait Hassan Mahdi;

c) Ce groupe est apparu pour la première fois en août 2008 et a participé à la capture de Kismayo. Le 6 octobre, le président de la choura a annoncé que le groupe commencerait des opérations à Mogadiscio et il a de fait participé ultérieurement aux combats dans la capitale.

## **F. Forces non affiliées et forces irrégulières**

### **Forces de l'administration du Bas-Chébéli**

93. Les Forces de l'administration du Bas-Chébéli (LSA) sont une milice régionale alliée au Gouvernement fédéral de transition qui exerce des fonctions de police et joue un rôle militaire. Bien que dominée par le clan des Habar Gidir Ayr, la LSA aurait incorporé des milices d'autres sous-clans, consolidant ainsi sa réputation d'être l'une des forces de sécurité les plus efficaces dans le sud de la Somalie. Elle est commandée par Ali Adan « Ganey ». Son adjoint Nuuriye Ali Farah a été tué en octobre 2008 par une mine terrestre.

94. Les Forces de l'administration du Bas-Chébéli sont financées en grande partie par l'argent collecté aux postes de contrôle le long de la route principale entre Mogadiscio et Marka.

### **Armée de libération des Digil-Mirifle**

95. L'Armée de libération des Digil-Mirifle (DMLA) est une milice clanique alliée au Gouvernement fédéral de transition qui exerce des fonctions de police et joue un rôle militaire. Elle dispose d'un effectif de 800 à 1 000 soldats chargés de la sécurité et est commandée par Abdifatah Mohamed Ibrahim, Gouverneur de la région de Bay.

96. Selon le Gouverneur, cette armée est placée sous le contrôle du Ministère de l'intérieur et de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral de transition. Elle est donc censée être financée par le Gouvernement central mais ne reçoit en fait aucun

soutien de ce côté. Selon des sources interrogées par le Groupe de contrôle à Baidoa, le fait que cette milice ne reçoit pas de solde régulière signifie qu'un grand nombre de ses membres se sont tournés vers des activités criminelles et constituent une importante source d'insécurité dans la région. Les défections et les désertions sont courantes.

### **Milices commerciales : SECOPEX et Africa Oil**

97. Le 6 mai 2008, une société militaire privée, SECOPEX, dont le siège est en France, a annoncé qu'elle avait signé un « accord de partenariat » avec le Gouvernement fédéral de transition aux termes duquel elle « contribuerait à renforcer le réseau de sécurité dans l'espace maritime somalien, aussi bien dans les eaux territoriales que dans les limites de la zone économique exclusive du pays (200 milles marins) »<sup>10</sup>. Suivant les médias, l'accord comprenait également la création de moyens de renseignement dans les zones côtières et la formation d'une unité de la garde présidentielle. L'accord a été signé au nom du Gouvernement fédéral de transition par Abdirizak Adam Hassan, conseiller principal auprès du Président.

98. Dans un entretien ultérieur avec les médias, Hassan a déclaré que SECOPEX avait été seulement autorisée à donner suite au contrat et à chercher les fonds nécessaires dont le montant se situerait entre 75 et 150 millions de dollars pour une période de trois ans<sup>11</sup>.

99. Le 22 juillet 2008, le Groupe de contrôle a écrit au Directeur de SECOPEX, Pierre Marziali, afin d'obtenir des éclaircissements. M. Marziali a déclaré que sa société n'avait pas « actuellement d'activités » en Somalie et tiendrait le Groupe de contrôle au courant de l'évolution de la situation.

100. En août 2008, le Groupe de contrôle a reçu des informations indiquant que la société Africa Oil Corporation, dont le siège est à Vancouver (Canada), avait commencé à recruter des gardes armés locaux pour protéger ses installations à Bossasso (Puntland).

101. En octobre 2008, un ressortissant britannique travaillant pour cette société a été brièvement enlevé à l'extérieur de Bossasso<sup>12</sup>. Selon la presse, cet incident a entraîné le recrutement de gardes de sécurité armés étrangers. Le 29 octobre 2008, le Groupe de contrôle a écrit à cette société pour savoir si ces informations étaient exactes.

### **Personnel de sécurité des Nations Unies**

102. Les gardes de sécurité armés somaliens des Nations Unies, connus sous le nom de « Chemises bleues », ont été constitués en 1991 par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et se sont depuis lors institutionnalisés, étant chargés en vertu de contrats de louage de services de l'ONU de sécuriser les sites et de fournir des escortes armées à l'ONU et aux organisations non gouvernementales. Le PNUD gère les contrats de 35 Chemises bleues à

<sup>10</sup> Lettre du 28 juillet 2008 adressée au Groupe de contrôle par Pierre Marziali, Directeur général de SECOPEX.

<sup>11</sup> Alisha Ryu, « Conflicting Reports Arise About Role of French Security Firm in Somalia », 20 juin 2008, <http://www.voanews.com/english/archive/2008-06/2008-06-20-voa64.cfm?CFID=63097984&CFTOKEN=86707889>, site consulté le 7 novembre 2008.

<sup>12</sup> Voir <http://www.soamlinet.com/news/world/Somalia/17072>.

Mogadiscio et 9 à Baidoa. Ces gardes sont équipés de fusils semi-automatiques AK-47 qui leur appartiennent et dont ils assurent l'entretien<sup>13</sup>. D'autres organismes des Nations Unies emploient selon les besoins des gardes armés locaux à Jowhar et à Waajid.

103. Au milieu de 2007, le PNUD a demandé qu'une évaluation soit faite des Chemises bleues (ainsi que des éléments de police de l'unité de protection spéciale), ce qui a jeté un doute sur leur statut juridique : « les Chemises bleues ne disposent pas d'un mandat clairement défini pour assurer un service de sécurité armé, n'ont pas de règles d'engagement et ne font pas l'objet d'un accord officiel avec le Gouvernement fédéral de transition »<sup>14</sup>. Étant donné que les Chemises bleues ne font pas partie des institutions du secteur de la sécurité en Somalie, le Groupe de contrôle estime qu'elles ne remplissent pas les conditions voulues pour bénéficier des dérogations prévues dans la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité.

### III. Violations de l'embargo sur les armes

#### A. Généralités

104. Dans ses grandes lignes, la situation sur le plan des violations de l'embargo sur les armes n'a guère évolué pendant la durée du mandat du Groupe de contrôle, et elle semble être la même en gros, que celle constatée dans le rapport précédent. Plusieurs éléments expliquent la faiblesse relative du volume des envois d'armes en Somalie : il s'agit d'un conflit de relativement faible intensité, caractérisé par l'irrégularité des opérations de guerre menées, à peu d'exceptions près, par de petites unités militaires, et, d'autre part, la quantité d'armes en circulation dans le pays est déjà très élevée.

105. Le Groupe de contrôle a trouvé, ces six derniers mois, peu d'indices d'aggravation, par leur nature ou par leur quantité, des violations de l'embargo sur les armes. Les forces et les groupes armés somaliens continuent à ne posséder que des arsenaux assez limités, constitués principalement d'armes légères et d'armes collectives d'infanterie<sup>15</sup>. Au bas de la gamme, on trouve des kalachnikov, des pistolets et des grenades, et à l'autre extrémité, des canons antiaériens, des armes antichars et des mortiers de moyen calibre. On trouve un petit nombre de véhicules blindés en état de marche, de pièces d'artillerie et de roquettes, armes qui servent rarement dans les combats.

106. Le Groupe de contrôle continue de considérer que la présence de forces éthiopiennes sur le territoire somalien et l'appui qu'elles offrent aux groupes alliés somaliens constituent des violations de l'embargo sur les armes. L'Érythrée continue à apporter un soutien politique, financier et militaire aux groupes armés d'opposition. Le Yémen reste la source la plus importante d'envois d'armes du commerce dans le pays. Et les apports de l'extérieur au renforcement des capacités des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition constituent une faille

<sup>13</sup> Lettre du 12 novembre 2008 adressée au Comité des sanctions par le Bureau du PNUD en Somalie.

<sup>14</sup> « An Evaluation of the Blue Shirts of South and Central Somalia for UNDP Somalia's Rule of Law and Security Programme », Salama Fikira Strategic Risk Management, 19 novembre 2007.

<sup>15</sup> Armes dont le transport et l'emploi nécessitent deux ou trois personnes.

importante dans laquelle s'engouffrent armes, matériel et aptitudes militaires, à destination du marché ou des groupes armés d'opposition.

107. Un important élément nouveau concernant les conditions de sécurité en Somalie est le développement spectaculaire des groupes criminels armés, y compris les milices des mers qui s'adonnent à la piraterie et au vol à main armée en mer. Le versement de rançons exorbitantes a alimenté leur croissance, notamment pour ce qui est de l'achat d'armes et de matériel et de l'entretien des effectifs des milices en violation de l'embargo sur les armes. Bien que certains éléments portent à croire qu'il y a des liens entre la piraterie, le trafic d'armes et les activités de certains groupes armés d'opposition, le Groupe de contrôle est plus préoccupé, actuellement, par le fait que des fonctionnaires du Puntland, à tous les niveaux, semblent être les complices des réseaux de piraterie.

108. Autre nouveau fait saillant concernant les conditions de sécurité, l'évolution rapide des engins explosifs artisanaux laisse supposer que des compétences spécialisées ont été importées et que des aptitudes ont été transmises par voie de formation. La réalisation simultanée et coordonnée de cinq attentats-suicides à la bombe, le 29 octobre 2008 à Hargeyosa et Bossaso, a marqué un saut qualitatif par rapport aux attentats antérieurs.

109. Parmi les autres faits à relever de la période du mandat, on peut noter qu'ont été signalés quelques armes antichars plus perfectionnées (contrairement à ce qui avait été rapporté précédemment, le Groupe de contrôle n'a rien trouvé qui indique la présence d'armes antichars filoguidées), quelques missiles surface-air portables à dos d'homme et l'utilisation de plus en plus répandue d'appareils de vision nocturne.

## **B. Soutien des groupes armés d'opposition**

### **Érythrée**

110. Il a été abondamment question du soutien offert par l'Érythrée aux groupes armés d'opposition (S/2005/625, par. 36 à 42, S/2006/229, par. 15 à 21, S/2006/913, par. 15 à 55, S/2007/436, par. 11 à 22 et S/2008/274, par. 77 à 84). Au cours du mandat actuel, le Groupe de contrôle a reçu de tout un éventail de sources crédibles des informations selon lesquelles l'Érythrée continuait d'apporter son soutien à la faction d'Asmara de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie (ASLS) et à un nombre croissant de groupes et de sous-groupes armés d'opposition.

111. L'Érythrée a joué un rôle déterminant dans la création de l'ASLS, à une conférence qui a eu lieu à Asmara en septembre 2007, et elle a fait pression pour que Yusuf Inda'adde conserve son poste de chef militaire de l'Union des tribunaux islamiques. Elle a ensuite offert à l'Alliance son appui politique, diplomatique, financier et militaire, afin qu'elle devienne opérationnelle. Après la scission de l'ASLS, survenue en mai 2008, l'Érythrée a continué d'accueillir une des deux branches, dirigée par le cheik Hassan Dahir Aweys, tandis que Djibouti recevait l'autre, dirigée par le cheikh Chérif Sheikh Ahmed et Chérif Hassan. Le Gouvernement érythréen continue d'aider l'ASLS/Asmara financièrement, de livrer de temps en temps des lots d'armes à ses forces et ses alliés en Somalie (voir par exemple à la section D ci-dessous l'étude du cas de Mohamed Saïd « Atom » et de la milice de Galgala, par. 136 à 139 ci-dessous) et de fournir des papiers érythréens

à certains de ses plus hauts dirigeants. Parallèlement, il a commencé à établir des contacts avec un éventail plus divers de groupes armés opérant en Somalie.

112. Il a été indiqué au Groupe de contrôle par de nombreuses sources gouvernementales crédibles et par des témoins oculaires somaliens que l'Érythrée offrait à des groupes armés d'opposition une formation militaire qui se déroulait dans trois ou quatre principaux lieux et qui a touché, en 2008, plusieurs centaines d'élèves.

113. Le Groupe de contrôle a continué de recevoir des informations selon lesquelles des livraisons d'armes et de munitions apportées d'Érythrée par petit bateau continuent d'être effectuées assez régulièrement. Cependant, une beaucoup plus grande partie de l'aide érythréenne prend maintenant la forme de versements en espèces ou de dons en nature. Le but est non seulement d'armer l'opposition, mais aussi de désarmer le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes en les poussant à vendre leurs armes, leurs munitions et leurs uniformes, ou carrément à désertier.

114. Une source confidentielle de l'ASLS, qui dit avoir elle-même reçu à plusieurs reprises de l'argent du Gouvernement érythréen, a dit au Groupe de contrôle qu'Asmara versait, selon l'état de la situation sur le terrain, entre 200 000 et 500 000 dollars par mois pour les opérations militaires de l'Alliance (lors d'une de ces opérations, qui a eu lieu début 2007 alors que l'intensité des combats était à son comble, Indhaadde aurait reçu en une seule fois 1 million de dollars). Ce chiffre correspond en gros à l'estimation d'une source de renseignements de Nairobi, selon laquelle, entre janvier et septembre 2008, Asmara aurait fait parvenir aux groupes armés d'opposition une somme estimée à 1,6 million de dollars, et cela uniquement par le Kenya. Les principaux autres circuits de financement passent par Dubaï, Djibouti et peut-être aussi le Soudan. Il arrive aussi que l'argent soit porté directement en Somalie par un ou plusieurs passeurs de fonds.

115. D'après de multiples sources, dont certaines en ont l'expérience directe, l'argent est soit mis à disposition dans un compte bancaire de l'Ambassade d'Érythrée dans un des pays susnommés, soit transporté d'Asmara à sa destination par porteur spécial. Il peut alors être distribué en Somalie, par petits montants, soit par les soins de la Western Union, soit par l'intermédiaire du réseau parabancaire *hawala* somalien. De plus en plus, il est remis à des hommes d'affaires sympathisants, qui s'en servent pour acheter des vivres, des vêtements d'occasion ou des appareils électroniques à exporter en Somalie. Une fois dans le pays, les marchandises sont revendues pour financer la lutte armée.

116. Le Groupe de contrôle pense que les violations de l'embargo sur les armes ont lieu au su de hauts responsables du Gouvernement érythréen et du parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice, et avec leur autorisation. Néanmoins, les responsables opérationnels sont les services du renseignement érythréens. D'après de nombreuses sources appartenant à l'opposition ou au Gouvernement, le grand patron est le colonel Te'ame Goitom. Le Groupe de contrôle poursuit son enquête sur la participation supposée d'au moins cinq autres hauts fonctionnaires érythréens.

117. L'Érythrée ne serait pas le seul pays à financer les groupes d'opposition armés, et elle servirait de plaque tournante pour les autres États souhaitant acheminer des fonds à cette fin. Le Groupe de contrôle a reçu des accusations, qui n'ont pas encore

été confirmées, dirigées contre plusieurs États qui seraient dans ce cas, et les enquêtes sont en cours.

### **Yémen**

118. De nombreux éléments présentés dans les rapports précédents ont confirmé que le Yémen était le principal marché d'approvisionnement en armes de la Somalie. Cela reste vrai pour les armes comme pour les munitions, même si les restrictions placées en juin 2008 sur les ventes d'armes dans le pays ont un peu réduit le volume des exportations vers la Somalie et y ont fait monter les prix. Les armes venues du Yémen continuent d'alimenter les ventes au détail, aussi bien que les groupes armés d'opposition et les bandes de criminels. Des mouvements d'insurrection éthiopiens achètent aussi au Yémen des armes et des munitions qui transitent par la Somalie, en violation de l'embargo sur les armes. Un trafic d'armes et de munitions existe également de la Somalie vers le Yémen, à ce qu'on dit, au profit d'insurgés yéménites.

119. Ces dernières années, la garde-côtes yéménite a intensifié ses activités le long du littoral entre Aden et Al-Mukalla, ce qui semble avoir eu un effet sur le trafic d'armes au départ des ports de la zone surveillée. En revanche, du fait que la garde-côtes ne patrouille pas à l'est d'Al-Mukalla, le trafic d'armes s'y maintient sans fléchir, surtout à destination de la côte nord du Puntland. Les autorités de cette région et du Somaliland, ainsi que nombre d'autres sources interrogées par le Groupe de contrôle, ont confirmé que le trafic par mer en provenance du Yémen à travers le golfe d'Aden était la source d'armes la plus importante.

120. Le Gouvernement yéménite, qui nie l'existence d'un trafic d'armes à grande échelle vers la Somalie, a dit au Groupe de contrôle que seulement deux chargements d'armes avaient été interceptés depuis 2004, en comptant la saisie du 5 juillet 2008<sup>16</sup>. Cela n'empêche pas que le Groupe de contrôle a réussi à confirmer des informations concernant du trafic d'armes, à travers de multiples entretiens avec des sources dignes de foi et en inspectant plusieurs chargements d'armes.

121. Le 17 août 2008, à Hargeisa, le Groupe de contrôle a inspecté une cargaison de munitions saisie à Burao, le 15 avril, par les autorités du Somaliland. Les munitions venaient du Yémen et étaient destinées au Front de libération nationale d'Ogaden, en Éthiopie. Il s'agissait de 101 mines antichar, 100 grenades à main, 170 grenades RGP-7 et 170 boîtes de 440 cartouches de 7,62 mm. Les mines étaient enveloppées dans des sacs de riz provenant d'une société de Sanaa, et l'enquête des autorités du Somaliland a établi que les armes avaient été envoyées du Yémen.

## **C. Groupes criminels armés**

### **Piraterie**

122. Le problème de la piraterie dans les eaux somaliennes a connu une rapide évolution ces 12 derniers mois, ce qui n'était au départ qu'un problème ne concernant que le pays, touchant essentiellement des bateaux de pêche clandestins, devenant une activité sophistiquée et bien organisée dont le développement spectaculaire menace de plus en plus gravement le transport maritime international.

---

<sup>16</sup> Réunion d'information avec des représentants de l'État yéménite, tenue à Sanaa le 5 août 2008.

Le caractère extraordinairement lucratif de la piraterie a permis à des milices embarquées composées d'un ramassis de pauvres hères de se transformer en organisations riches, efficaces et lourdement armées qui emploient des centaines de personnes dans le nord-est et le centre de la Somalie. Certaines d'entre elles rivalisent maintenant avec les autorités officielles somaliennes ou même les surpassent sur le plan des capacités militaires et des moyens dont elles disposent. Il est pratiquement certain que l'achat des armes, des munitions et du matériel que nécessite la croissance de ces milices des mers passe par des violations de l'embargo sur les armes.

123. Une des réactions de la communauté internationale devant le phénomène de la piraterie a été l'adoption des résolutions 1816 (2008) et 1838 (2008) du Conseil de sécurité, qui a autorisé les pays concernés par la sécurité des activités maritimes à recourir à tout moyen nécessaire pour lutter contre la piraterie dans les eaux somaliennes et la Force d'intervention conjointe 150, force navale multinationale située dans le golfe d'Aden, à créer la zone maritime de patrouilles de sécurité, et approuvé l'initiative antipirates NAVCO de l'Union européenne. Le Groupe de contrôle pense que certains des chefs des organisations de piraterie sont responsables de violations de l'embargo sur les armes et qu'il faut envisager de leur appliquer les sanctions sélectives imposées par la résolution 1844 (2008) que le Conseil de sécurité a adoptée le 20 novembre 2008.

#### **Facteurs propices au développement de la piraterie dans les eaux somaliennes**

124. La piraterie et le vol ne sont pas des phénomènes nouveaux dans les eaux somaliennes, mais ils ont atteint en 2008 des dimensions sans précédent. Alors qu'ils n'étaient que quelques douzaines en 2006, on pense que les pirates sont maintenant entre un millier et un millier et demi et disposent d'une soixantaine de petits bateaux<sup>17</sup>. La croissance phénoménale de cette activité mérite d'être étudiée de près.

125. Les milices de pirates les plus en vue aujourd'hui émanent des populations de pêcheurs de la côte somalienne, surtout celle du centre et du nord-est du pays. Depuis 18 ans que le pays est déchiré par des conflits et privé d'un pouvoir central, l'écologie et l'économie de ces régions ont été frappées par des années de surexploitation illicite des ressources halieutiques pratiquée par des bateaux de pêche étrangers et de déversement de déchets toxiques dans les eaux territoriales de la Somalie. Qu'elle ait eu ou non un rapport direct avec ces éléments, la réelle dureté de la situation économique, jointe au ressentiment inspiré par l'exploitation des ressources maritimes du pays par des étrangers, ne fait pas que pousser à la piraterie, elle sert aussi à légitimer ces activités aux yeux des populations locales.

126. Les pirates ne manquent pas de proies à attaquer. La corne de l'Afrique se trouve en plein sur une importante route maritime empruntée par toutes sortes de navires pour aller de la Méditerranée à l'océan Indien en passant par le canal de Suez, la mer Rouge et le golfe d'Aden. Du fait de l'étroitesse de ce dernier, large de 170 milles nautiques à son point le plus large et de seulement une centaine à plusieurs autres endroits, tout le trafic maritime passe nécessairement à la portée des pirates de la côte somalienne, qui mènent en fait nombre de leurs attaques dans les

<sup>17</sup> La rotation des effectifs de base de ces organisations est très rapide, nombre de pirates s'engageant pour une seule opération et, en cas de succès, se retirant pour profiter de leurs gains.

eaux du Yémen. On estime à 30 000 par an le nombre de navires qui empruntent ces couloirs maritimes.

127. Les gains élevés que procure la piraterie – les rançons se chiffrent souvent en millions de dollars – et le fait que ceux qui y participent n'ont à en répondre devant personne sont deux des autres causes de son essor. Les services de sécurité du Puntland ont peu de poids, et le centre de la Somalie ne dispose d'aucun moyen d'assurer l'ordre public. Le montant total du budget du Puntland pour 2008 ne représentant qu'environ 20 % des recettes estimées des pirates sur la même période, on ne peut vraiment pas dire qu'il pourrait y avoir une lutte à armes égales. Pour des questions de juridiction, la plupart des gouvernements étrangers sont dans l'impossibilité d'arrêter les pirates et de les traduire en justice. En somme, la piraterie est devenue une activité peu risquée et très lucrative.

128. Ce que la piraterie coûte à la Somalie et à la communauté internationale est loin d'être négligeable. *Lloyd's List*, la revue professionnelle des transports maritimes, prévoit que les rançons payées cette année dépasseront 50 millions de dollars, et les primes d'assurance pour le transport de marchandises dans le golfe d'Aden ont été multipliées par 10 au cours de l'année écoulée.

129. Il s'ensuit que les activités des milices des mers somaliennes menacent l'acheminement de l'aide humanitaire, alors qu'on estime que 25 millions de Somaliens ont besoin d'une aide alimentaire, et que ces activités font monter le coût des importations de vivres et d'autres produits indispensables.

130. La situation est devenue si grave que de grandes compagnies maritimes négocient actuellement avec les affréteurs, avec pour objectif d'éviter complètement de passer par le golfe d'Aden, la mer Rouge et le canal de Suez, en faisant faire à leurs bâtiments le tour du cap de Bonne espérance. De telles mesures risquent de ne procurer qu'un répit temporaire : selon Robert Davies, assureur contre les enlèvements et les demandes de rançon chez Hiscox Insurance Co. Ltd. (groupe Lloyd's), « le succès des pirates au large de la Somalie est un élément important parmi les causes de la multiplication des attaques ailleurs, par exemple au Nigéria et en Amérique du Sud »<sup>18</sup>.

### **Organisation et fonctionnement de la piraterie : les milices des mers**

131. Les milices des mers somaliennes ont de profondes racines dans les populations du littoral du nord-est et du centre du pays, et leur organisation est à l'image de la structure clanique de la société. Contrairement à ce que disent les médias, qui en font des organisations très organisées formées de pirates professionnels bien formés, la plupart des milices sont peu organisées, leurs membres sont mal formés et leur composition est changeante. Leurs forces sont la solidité de leur motivation et l'adhésion à un code de conduite commun, dit *xeer*.

132. En gros, il y a actuellement deux principaux réseaux : l'un a ses ports d'attache dans le Puntland (nord-est de la Somalie) et ses membres appartiennent pour la plupart au clan des Majerteen, et l'autre opère à partir du centre du pays et ses membres appartiennent surtout au clan des Habar Gidir. Le groupe le plus important du Puntland est basé dans le district d'Eyl, dont la majorité des habitants

<sup>18</sup> Jerry Frank « Ransom for Seafarers could rocket to \$50m », 15 septembre 2008, accessible à l'adresse [www.lloydslist.com/ll/news](http://www.lloydslist.com/ll/news).

appartiennent au sous-clan Isse Mohamud, mais d'autres ont leur base à Bossaso, Aluula, Haafun, Bayla, Qandala, Bargaal et Garaad<sup>19</sup>. Le réseau de la Somalie centrale opère à partir du district de Harardheere et est dominé par le sous-clan Saleebaan des Habar Gidir. Cela dit, la participation aux activités de piraterie dépasse largement les limites de ces sous-clans. Dans une certaine mesure, les deux réseaux se chevauchent et coopèrent entre eux.

133. Le Centre des opérations maritimes de l'OTAN décrit ainsi les activités des pirates :

a) Zones de piraterie du golfe d'Aden et de Mogadiscio : plus de 60 navires ont été attaqués dans ces deux zones en 2008; les navires « porte-vedettes » ont comme ports d'attache Bossaso et Mogadiscio, en Somalie, et Al-Mukallah et Al-Shishr au Yémen;

b) Zone de rançonnement d'Eyl et Hobyo : des navires saisis dans le golfe d'Aden et sur l'océan Indien sont à l'ancre près d'Eyl et d'Hobyo; des réseaux d'appui à terre assurent l'approvisionnement des pirates et des otages en vivres, en eau et en *qaad*, en attendant que les rançons soient payées et les otages relâchés;

c) Base de pirates de Harardheere : contrôlée, dans l'ensemble, par le clan Suleiman-Habar, qui est lié à la piraterie; certains points de débarquement qui s'y trouvent sont connus comme lieux de trafic d'armes;

d) Port refuge pour les pirates à Aluula : cette agglomération est parfois le premier port où les pirates font escale ou se réfugient avec des navires saisis dans le golfe d'Aden; ceux qui se dirigent vers leur port d'attache à Eyl, Hobyo ou Harardheere s'y réapprovisionnent; on y amène les yachts et leur équipage est débarqué et rançonné. Aluula est un des seuls villages de la côte où existe une piste d'aviation en terre relativement plate et de qualité acceptable.

#### **Direction et mode de fonctionnement**

134. L'évolution des réseaux de pirates dans le Puntland et en Somalie centrale est en grande partie le résultat des relations entre quelques personnages clefs. Le Groupe de contrôle a déjà indiqué comment Garaad Mohamud Mohamed et Mohamed Abdi Hassan Aweyne, deux chefs du réseau de Somalie centrale basés à Harardheere, étaient impliqués dans la piraterie<sup>20</sup>. D'après les informations qu'il a reçues, ils ont été rejoints en 2005 par Farah Hirsi Kulan « Boyah », une vieille connaissance avec qui ils ont commis plusieurs actes de piraterie.

135. Leurs activités ont été interrompues en 2007 par un conflit entre leurs deux milices, qui a fait plusieurs morts, et le groupe de Boyah est rentré au Puntland, où il a créé son propre réseau. Début 2008, les deux groupes se sont réconciliés et ont repris leur partenariat, avec Eyl comme principale base. Certaines sources du Groupe de contrôle, ainsi que des organisations non gouvernementales, voient en Boyah le principal organisateur et financier des activités de piraterie.

<sup>19</sup> Le groupe d'Eyl devrait encaisser une trentaine de millions de dollars en 2008. À l'heure où nous écrivons, il retient six navires et leurs équipages : il s'agit des navires marchands *Great Ocean*, *African Sanderling*, *Stolt Valor*, *Genius*, *Action* et *Yenegoa Ocean*. Le groupe d'Harardheere retient les navires marchands *Faïna*, *Centauri* et *Captain Stefanos* et leurs équipages.

<sup>20</sup> Voir S/2008/274, par. 64 à 66.

136. À bien des égards, l'organisation des activités de piraterie s'inspire davantage des principes de l'entreprise privée que de ceux de la stratégie et de la planification militaires. Des financiers, dont Boyah et plusieurs autres personnalités des mondes des affaires et de la politique propriétaires de pêcheries, avancent les fonds qui permettent aux milices des mers de démarrer. Le plus souvent, ils fournissent des bateaux, du carburant, des armes et des munitions, du matériel de transmissions et le salaire des pirates, afin de permettre à ceux-ci de sillonner l'océan à la recherche de navires à attaquer et de s'en emparer. De plus en plus, les équipes d'éclaireurs semblent recevoir des renseignements grâce aux contacts qu'elles entretiennent dans les grands ports des pays voisins, où ils surveillent les allées et venues.

137. Les pirates se servent de plus en plus de navires « porte-vedettes » pour accroître la portée et la durée de leurs opérations. Certains navires, en particulier des bateaux de pêche, ont été détournés uniquement pour servir de « porte-vedettes ». Par exemple, l'assaut du yacht de luxe français *Ponant*, le 4 avril 2008, avait été précédé par le détournement d'un chalutier construit en Russie, le *Borum Ocean*, à environ 57 milles nautiques au sud de la côte du Yémen. Le chalutier aurait été conduit à Aluula, ravitaillé en carburant, utilisé comme « porte-vedette » pour attaquer le *Ponant*, puis abandonné. Dans d'autres cas, par exemple celui du *Yenegroa*, détourné le 4 août 2008, les navires dont les propriétaires ne parviennent pas à réunir la rançon demandée servent de « porte-vedette » en attendant. D'après la description de la piraterie dans le golfe d'Aden faite par le Centre des opérations maritimes de l'OTAN, il y a des ports de ravitaillement de « porte-vedettes » à Al Mukallah et Al Shishr, Sayhut, Nishtun et Al Ghaydah, sur le littoral du Yémen, et à Bossaso, Aluula et Mogadiscio, sur celui de la Somalie.

138. Qu'elles soient lancées à partir d'un navire « porte-vedettes » ou de la côte, les attaques se font généralement avec quatre vedettes en fibre de verre équipées de puissants moteurs hors-bord et transportant quatre à huit pirates chacune. Les armes saisies par le bâtiment *Absalom* de la marine danoise, le 19 septembre 2008, offrent un exemple typique des armes employées par les équipes de pirates : des fusils d'assaut Kalachnikov, des lance-grenades à propulsion par roquette RPG-7V et des grenades supplémentaires, des pistolets Tokarev TT-33 de 7,62 mm, un lance-roquettes antichar français LRAC F1 de 89 mm, des fusils M76 et des magasins supplémentaires. Les pirates étaient également équipés de téléphones portables, d'un système de positionnement GPS et de réservoirs de carburant d'appoint. Le matériel ordinairement emporté par les pirates comprend de petits radars de bateau qui les aident à détecter leurs cibles, surtout la nuit, et à suivre le trafic autour d'eux, des jumelles de forte puissance, des gaffes d'abordage et des échelles télescopiques en aluminium.

139. La saisie d'un navire marque le commencement d'une nouvelle phase de l'opération de piraterie. Le premier pirate monté à bord peut « revendiquer » le bâtiment au nom de sa milice (généralement celle d'un clan) et reçoit en récompense une part exceptionnelle de la rançon ou, parfois, un 4 x 4 Land Cruiser. S'il ne l'a pas encore fait, l'intermédiaire financier doit désigner un ou plusieurs commanditaires, qui, contre le versement d'une part de la rançon, prendront en charge le coût de l'opération. Ensuite, l'intermédiaire financier donne des instructions pour que le navire saisi soit conduit dans un port dit « refuge », où son équipe à terre assurera l'approvisionnement et la protection du bâtiment en attendant le paiement de la rançon. L'équipe peut également comprendre des négociateurs parlant des langues étrangères, des responsables locaux ou des anciens. De fil en

aiguille, une foule d'autres personnes interviennent : de hauts fonctionnaires offrent une couverture et une protection politiques, des blanchisseurs de capitaux aident à transférer l'argent de la rançon ou à écouler des billets de banque gênants (dollars antérieurs à la série 2000), et d'autres personnes entreprenantes cherchent à s'arroger une part du gâteau<sup>21</sup>.

140. Il est devenu courant que la rançon soit versée directement aux pirates à bord du bateau saisi. Les descriptions du partage diffèrent, mais une source proche du réseau d'Ayl a indiqué au Groupe de contrôle que la répartition était généralement la suivante :

#### **Partage le plus courant de la rançon**

Milice des mers	30 %	Part égale pour chacun des membres de la milice, si ce n'est que le premier arrivé à bord reçoit une double part ou un véhicule. Les pirates qui se battent entre eux doivent payer une amende. La famille d'un pirate tué pendant l'opération est dédommée.
Milice à terre	10 %	
Population locale	10 %	Anciens, responsables locaux, visiteurs, accueil des invités et acolytes des pirates
Intermédiaire financier	20 %	L'intermédiaire financier partage généralement ses gains avec des confrères et des alliés politiques.
Commanditaire	30 %	

#### **La piraterie et l'administration du Puntland**

141. Les cas de fonctionnaires de l'administration du Puntland accusés de complicité dans des activités de piraterie sont courants et bien avérés. Le Président de la région, Adde Musa, a dit au Groupe de contrôle qu'il avait renvoyé plusieurs hauts fonctionnaires pour participation à la piraterie, dont le chef adjoint de la police, Mohamed Haji Aden. Le 14 octobre 2008, dans une interview sur une station de radio locale, le maire d'Ayl, qui a une connaissance directe des activités des pirates, a accusé certains ministres et hauts fonctionnaires de police de complicité dans la montée de la piraterie. Le Groupe de contrôle a reçu, de source indépendante, des accusations crédibles concernant l'implication d'un certain nombre de personnalités clés de l'administration du Puntland, y compris plusieurs ministres, et il poursuit son enquête sur la question.

142. Vers la fin de 2008, les autorités du Puntland ont semblé prendre des mesures plus vigoureuses contre la piraterie. Le Président Adde Musa a dit au Groupe de contrôle qu'il s'occupait activement d'obtenir une aide pour le renforcement des capacités de la garde-côtes. Les forces de sécurité de la région ont mené au moins deux opérations, ces derniers mois, visant à libérer les navires détournés. Le 18 septembre 2008, deux pirates ont été arrêtés sur un yacht qui avait été détourné

<sup>21</sup> Le Groupe de contrôle a eu vent de plusieurs cas de Somaliennes en exil qui ont offert à des pirates, pour de l'argent, de les épouser ou de leur fournir de faux papiers afin qu'ils puissent obtenir des visas pour l'Europe ou l'Amérique du Nord.

au large de Las Qoray et à bord duquel se trouvaient des armes et du matériel utilisés pour détourner des navires, et, le 14 octobre 2008, les forces du Puntland ont à nouveau réussi à libérer le cargo *Awail*. Mais l'administration du Puntland ne semble décidée à s'en prendre aux pirates que sélectivement, et le Groupe de contrôle demeure convaincu que plusieurs hauts fonctionnaires, y compris des ministres bien en vue, sont corrompus.

### **Liens entre la piraterie et les groupes criminels armés**

143. On ne s'en étonnera pas, il semble y avoir un point de rencontre entre la piraterie et les autres activités criminelles telles que le trafic d'armes ou d'êtres humains, qui supposent tous les deux la traversée du golfe d'Aden par de petites embarcations. Une des branches du réseau du Puntland, qui opère à partir de la région de Bari, utiliserait des bateaux qui servent à la piraterie pour transporter des réfugiés et des migrants économiques de Somalie au Yémen et revenir avec une cargaison d'armes et de munitions.

144. De même, des membres du groupe de Harardheere ont été liés au trafic d'armes du Yémen à Harardheere et Hobyo, depuis longtemps deux des principaux points d'entrée des envois d'armes destinés aux groupes d'opposition armés, somaliens aussi bien qu'éthiopiens. Il a été rapporté de nombreuses fois au Groupe de contrôle qu'il existait des liens entre Yusuf Mohamed Siyaad « Indhaade », chef militaire de la faction d'Asmara de l'ASLS, et les activités des pirates du centre de la Somalie, les importations d'armes par Hobyo et Harardheere et l'enlèvement et le rançonnement d'étrangers (voir ci-dessous, par. 145 à 147).

### **Enlèvements d'otages**

145. Le 25 septembre 2008, des pirates somaliens ont capturé le navire marchand *Faïna*, un bâtiment ukrainien battant pavillon bélizien et transportant une cargaison d'armes et de munitions à destination du port de Mombassa, au Kenya. Cette cargaison se composait de :

- 33 chars de combat T-72M1, plus pièces détachées;
- 6 canons antiaériens ZPU-4 de 14,5 mm, plus pièces détachées;
- 6 lance-roquettes multiples BM-21 de 122 mm montés sur roues, plus pièces détachées;
- 36 lance-grenades RPG-7V, plus pièces détachées.

146. Le Groupe de contrôle pense, à l'heure où le présent rapport est établi, qu'aucune partie de cette cargaison n'a été déchargée du bateau. Néanmoins, vu que la *Faïna* semble avoir été détournée par le réseau de pirates de Somalie centrale, il craint que toute rançon payée soit partagée avec les groupes armés du secteur, y compris éventuellement des forces proches de Yusuf Indhaade.

147. Le 22 septembre 2008, deux agents de l'organisation humanitaire Médecins du monde ont été enlevés en Éthiopie alors qu'ils étaient en tournée dans des villages situés sur la frontière somalienne. Bien qu'ils aient été enlevés, à l'origine, par des brigands indépendants du clan Marehaan, le Groupe de contrôle pense qu'ils ont été transférés presque immédiatement – probablement contre paiement – sous la garde de la milice de Habar Gidir Ayr, qui a des liens avec Indhaade, dans la ville de

Guri'eel, dans la région de Galgaduud. Les ravisseurs ont demandé, publiquement, une rançon de 2 millions de dollars. Indhaade a nié toute participation à l'affaire.

#### **D. Un cas parlant : Mohamed Saïd « Atom » et la Milice de Galgala**

148. Depuis 2006, un nouveau groupe armé est apparu dans la région est du Sanaag, cette zone qui n'est pratiquement pas gouvernée et que se disputent les autorités du Somaliland et du Puntland. Cette milice est dirigée par Mohamed Saïd « Atom » et peut compter jusqu'à 250 combattants. Elle a été impliquée dans des affaires d'enlèvement, de piraterie et de terrorisme, et elle importe elle-même ses armes, en violation de l'embargo.

149. En 2006, une compagnie pétrolière titulaire d'une concession des autorités du Puntland a commencé une exploration à l'ouest de Bossaso, à Majayahan. Les habitants du secteur se sont élevés contre ce en quoi ils voyaient une exploitation injuste de leurs ressources de la part de l'élite dirigeante de Bossaso, et n'ont pas tardé à recourir à la lutte armée. Un homme d'affaires et négociant en armement de Majayahan nommé Mohamed Saïd « Atom » a offert son appui à cette résistance et s'est rapidement fait une réputation d'éminent chef militaire local.

150. Depuis, les troupes d'« Atom » se sont imposées comme principale présence militaire dans cette région isolée, ayant leur base principale près du village de Galgala. On parle d'une deuxième base, située près de Badhan. Les activités de la milice d'« Atom » menacent de plus en plus la stabilité et la sécurité de la région. D'après des renseignements reçus par le Groupe de contrôle, « Atom » se serait aligné sur Shabaab, et il est peut-être aux ordres du chef de Shabaab, Fu'aad Mohamed Khalaf. Ses forces ont été impliquées dans l'enlèvement d'un agent d'organisation humanitaire allemand près d'Eerigaabo, en février 2008, dans l'enlèvement de deux Somaliens près de Bossaso et dans le bombardement de migrants éthiopiens à Bossaso, le 5 février 2008, qui a fait 20 morts et plus de 100 blessés. Les forces d'« Atom » ont peut-être aussi joué un rôle secondaire dans l'enlèvement d'un couple allemand capturé par des pirates en juin 2008, en envoyant des forces pour les soustraire à l'action des autorités du Puntland et du Somaliland.

151. « Atom » ne fait pas qu'entretenir une milice militaire, il est aussi directement responsable de violations de l'embargo sur les armes. D'après plusieurs sources, ses forces reçoivent des armes et du matériel du Yémen et d'Érythrée. Un témoin direct a fait état de six chargements reçus au cours d'une période de quatre semaines, début 2008, dont chacun était assez volumineux pour remplir d'armes, de munitions et de grenades à tube deux camionnettes à plateau découvert. D'après un homme d'affaires de Bossaso qui connaît bien le commerce des armes, les armes reçues par « Atom » ne se retrouvent pas sur le marché, ce qui semble indiquer soit qu'il les garde pour ses forces, soit qu'il les envoie dans le sud de la Somalie ou l'est de l'Éthiopie.

## **IV. Appui aux services de sécurité somaliens**

### **A. Nécessité de faire prévaloir une norme de respect de l'embargo**

152. Dans des rapports successifs, groupes d'experts et groupes de contrôle ont fait état de violations persistantes et flagrantes de « l'embargo général et complet sur les armes » imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Seize années consécutives de violations impunies ont contribué à faire du non-respect de l'embargo une norme internationale.

153. Avec l'adoption de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité, il est apparu pour la première fois que ceux qui violeraient l'embargo seraient véritablement amenés à rendre des comptes. Le Groupe de contrôle estime toutefois que les partenaires internationaux de la Somalie peuvent également tirer parti des occasions qui leur sont offertes de suivre les procédures établies en matière de dérogation à l'embargo sur les armes accordées par les résolutions 1725 (2006), 1744 (2007) et 1772 (2007) du Conseil de sécurité, de façon que leur exemple fasse prévaloir une norme de respect de l'embargo. Dans sa résolution 1356 (2001), le Conseil de sécurité prévoit les premières exemptions pour les vêtements de protection destinés aux organismes d'aide et, sur notification préalable, pour « le matériel militaire non létal » destiné à des fins humanitaires et de protection. Les résolutions 1744 (2007) et 1722 (2007) introduisirent des dérogations spécifiques à l'embargo sur les armes, en décrivant les procédures que les partenaires désireux de renforcer les capacités des institutions de sécurité somaliennes étaient tenus de suivre.

154. De l'avis du Groupe de contrôle, ces résolutions signifient que toutes les activités d'appui aux services de sécurité nécessitent l'autorisation du Comité des sanctions. Malheureusement il n'en est pas allé ainsi. En 2007, le Comité des sanctions n'a reçu que deux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes (se rapportant à des gilets de protection destinés à des agents humanitaires), alors qu'un certain nombre de gouvernements dispensaient ouvertement formation, matériel ou appui financier ou tout cela à la fois aux institutions de sécurité somaliennes. Nombre de gouvernements et d'organisations semblent ignorer qu'ils doivent solliciter une dérogation à l'embargo sur les armes ou avoir décidé par eux-mêmes que leurs activités étaient exemptées de l'embargo plutôt que de s'en rapporter en la matière au Comité des sanctions.

155. Le Groupe de contrôle estime que la pratique de l'« auto-exemption » pose problème. Ainsi, le Gouvernement éthiopien a déclaré que son intervention en Somalie était exclue de l'embargo puisque le Gouvernement fédéral de transition avait autorisé le déploiement des Forces de défense nationale éthiopiennes, nonobstant le fait que celui-ci n'a autorité ni pour s'exempter lui-même de l'embargo ni pour en exempter qui que ce soit d'autre. De même, bien que cinq gouvernements au moins aient dispensé une formation aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition en 2007 et en 2008, un seul a notifié le Comité d'un stage de formation spécifique. Dans son rapport d'avril 2008 (S/2008/274), le Groupe de contrôle s'est déclaré gravement préoccupé par la militarisation croissante de la police somalienne de plus en plus appelée à réprimer les insurrections. Or les donateurs continuent de lui apporter un appui par l'intermédiaire du programme État de droit et sécurité du Programme des Nations

Unies pour le développement, sans en avertir le Comité des sanctions, au motif que la police est une force civile.

156. Étant donné que, si le Comité des sanctions n'a pas été notifié et n'a pas donné son autorisation, ces activités contreviennent à l'embargo sur les armes, le Groupe de contrôle se voit obligé d'en faire état dans le présent rapport. Il est toutefois conscient de la distinction qui doit être opérée entre des activités tendant à contribuer à la stabilisation de la Somalie – comme la fourniture de matériel non létal à la police – et susceptibles d'être exemptées de l'embargo, d'une part, et celles pour lesquelles une dérogation ne serait accordée en aucune circonstance, comme la formation à la fabrication d'engins explosifs artisanaux, d'autre part.

## B. Contributions au titre de la formation des services de sécurité

157. Le tableau ci-après récapitule les moyens de formation externes récemment ou actuellement offerts aux institutions de sécurité somaliennes.

### Moyens de formation externes offerts aux services de sécurité

<i>Somalie</i>	<i>Service de sécurité concerné</i>	<i>Partenaire</i>
Centre/Sud ou Gouvernement fédéral de transition	Immigration/Renseignements	OMI Royaume-Uni
	Service de la sécurité nationale	Autorité intergouvernementale pour le développement Éthiopie États-Unis
	Armée	Éthiopie
	Police	Éthiopie PNUD Autorité intergouvernementale pour le développement Ouganda
	Garde côtière	On ne dispose d'aucune information.
	Puntland	Immigration/Renseignements
Service de la sécurité nationale		États-Unis
Armée		Éthiopie
Police		PNUD Éthiopie

<i>Somalie</i>	<i>Service de sécurité concerné</i>	<i>Partenaire</i>
		Autorité intergouvernementale pour le développement
	Garde côtière	On ne dispose d'aucune information.
Somaliland	Immigration/Renseignements	Service de la sécurité nationale OMI Royaume-Uni États-Unis
	Armée	Éthiopie
	Police	PNUD
	Garde côtière	On ne dispose d'aucune information.

### C. Éthiopie

158. Le Groupe de contrôle considère que la présence de l'Éthiopie en Somalie et l'appui qu'elle offre aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition constituent de flagrantes violations de l'embargo sur les armes (voir étude de cas ci-après à la section D). L'Éthiopie continue en outre à fournir des armes et du matériel militaire aux autorités et milices alliées. Selon de multiples informations fiables qui se corroborent entre elles, à la fin d'août 2008, un convoi de véhicules militaires éthiopiens aurait traversé la frontière somalienne près de Galdogob (Somalie) et livré des armes légères et des munitions aux autorités du Puntland à Gaalka'yo. Cette livraison aurait compris 3 000 à 5 000 fusils d'assaut AK-47, des munitions et des articles divers en moindres quantités.

159. Après que les forces de Barre Adan Shire « Hiiraale » eurent été délogées de Kismayo en août 2008, l'Éthiopie a également commencé à armer et à entraîner les milices de ce dernier dans les districts de Buulo Hawa et de Doolow dans la région du Gedo. Selon de multiples informations indépendantes qui se corroborent entre elles, puisées dans les médias ou recueillies auprès de responsables locaux ou encore d'organisations non gouvernementales, des troupes auraient traversé la frontière et il y aurait eu entraînement et fourniture d'armes. Des deux côtés de la frontière entre la Somalie et le Kenya, des responsables ont exprimé la crainte que ces événements n'aggravent le conflit entre clans qui oppose les communautés de Garre et de Murille dans la province du nord-est au Kenya (voir ci-après sect. VII, par. 249).

## **D. Étude de cas : l'Éthiopie entraîne les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et leur fournit du matériel**

### **Recherche d'un appui à la formation des policiers**

160. En novembre 2007, le Gouvernement éthiopien a contacté des donateurs dans l'espoir de trouver des ressources permettant de financer un programme de formation pour de nouveaux policiers du Gouvernement fédéral de transition. Certains donateurs ont exprimé des réserves quant à ce programme de formation, dont la teneur n'était pas divulguée, et indiqué préférer un programme de formation qui serait mené conjointement sous les auspices du PNUD. Au début du mois de janvier, le Gouvernement éthiopien a néanmoins lancé, à la base militaire de Billatie, un programme de formation auquel ont tout d'abord participé un millier de nouveaux policiers somaliens. Quelque 2 200 nouveaux soldats du Gouvernement fédéral de transition suivaient déjà, dans cette base, un entraînement d'une durée de neuf mois.

161. À la fin de février 2008, le Ministère éthiopien des affaires étrangères a envoyé un descriptif de projet et une demande de financement au Gouvernement britannique. Le projet envisageait un programme de formation de six mois destiné à 10 000 policiers somaliens mais ne couvrait pas leur intégration ultérieure dans la police somalienne. La description du programme était vague et faisait référence à plusieurs reprises au contre-terrorisme et à la lutte contre l'insurrection. Lors d'une séance d'information organisée le 3 avril à l'intention de donateurs, un haut responsable du Ministère éthiopien des affaires étrangères a déclaré par ailleurs que la police devait être préparée à l'engagement militaire tout en opérant de manière disciplinée et avec retenue.

162. Par la suite, des donateurs et des représentants du PNUD ont demandé au Gouvernement éthiopien, qui la leur a refusée, l'autorisation d'inspecter sur place le programme de formation. Ils ont toutefois été invités à assister à la cérémonie de clôture qui a eu lieu le 5 juillet 2008. Un observateur du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), qui avait accepté cette invitation, a parlé en termes favorables du programme de formation. Au cours de la cérémonie, les nouvelles recrues ont montré leurs compétences en matière de culture physique, arts martiaux, répression des émeutes et contre-terrorisme.

### **Déploiement des policiers et des soldats nouvellement formés**

163. Le Gouvernement éthiopien a fourni à tous les stagiaires des uniformes et des armes individuelles en prévision de leur déploiement en Somalie. Policiers et soldats ont voyagé dans des convois communs de la frontière éthiopienne à Baidoa. Les soldats éthiopiens ayant suivi la formation sont restés sous commandement éthiopien. On ne sait pas exactement sous quel commandement opèrent les policiers éthiopiens formés.

164. Selon des informations véhiculées par les médias somaliens, un convoi de troupes du Gouvernement fédéral de transition formées par l'Éthiopie, escorté par des soldats éthiopiens, a été attaqué le 15 juillet à Berdale, dans la région de Bay,

alors qu'il était en route pour Baidoa<sup>22</sup>. Le 16 juillet, l'ONU a confirmé l'arrivée à Baidoa de quelque 2 500 « soldats » du Gouvernement fédéral de transition. Le 18 juillet, le Gouvernement éthiopien a déclaré dans un communiqué de presse que plus de 2 300 soldats du Gouvernement fédéral de transition récemment formés venaient d'arriver à Baidoa après avoir achevé leur formation en Éthiopie; les nouvelles recrues avaient été attaquées en route par le Shabaab<sup>23</sup>. Un contingent est ensuite parti pour Mogadiscio le 22 juillet, et des policiers ont suivi le 8 août.

165. Le 26 juillet, le Parlement fédéral de transition a approuvé le déploiement à Baidoa de 300 policiers nouvellement formés et son président a demandé au Gouvernement de payer leurs soldes. Dans un discours aux nouvelles recrues, Adan Mohamed Nur « Madobe », Président du Parlement, et Mohamed Ibrahim « Habsade », Ministre de l'aviation civile et des transports, ont exhorté ces dernières à lutter activement contre les insurgés<sup>24</sup>.

166. Selon l'ONU et des informations provenant d'organisations non gouvernementales, des soldats entraînés par l'Éthiopie sont également arrivés à Afgooye le 26 juillet; ils se sont emparés de la ville et ils ont entrepris de désarmer par la force les policiers du district qui résistaient. Les affrontements qui ont suivi ont coûté la vie à deux policiers et à un soldat et tous les magasins de la ville ont fermé. Un deuxième affrontement armé aurait opposé le 8 août à Afgooye les nouvelles unités de police du Gouvernement fédéral de transition qui se rendaient de Baidoa à Mogadiscio et la police locale. Six personnes ont été tuées et sept blessées, principalement parmi les civils. Le 9 août, le Commandant Ahmed Ali Ateeye, commandant de l'unité de police formée par l'Éthiopie, est mort à la suite d'une attaque au même endroit.

167. Selon des informations indépendantes, dès le début d'août 2008, 253 policiers nouvellement formés avaient déjà déserté. Le 14 août, selon des informations communiquées par l'ONU et par des ONG, un groupe de membres des forces de sécurité formés par l'Éthiopie ont déserté et attaqué les forces de sécurité du Bas-Chébéli dans le village de Ma'alim Osman. De nouvelles désertions ont été signalées le 6 septembre.

#### **Formation de policiers par l'Éthiopie, appui financier des donateurs et embargo sur les armes**

168. À la connaissance du Groupe de contrôle, le Comité des sanctions n'a reçu aucune notification ni accordé aucune dérogation relative à la formation, à la livraison d'armes ou à la fourniture d'armes individuelles aux stagiaires. Il y a de très fortes raisons de penser qu'il y a eu violation de l'embargo sur les armes.

169. Le 30 juillet 2008, un haut responsable de la Commission européenne a écrit au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour demander instamment à l'ONU d'assurer le versement de leur solde, par l'intermédiaire du PNUD, à 4 000 nouveaux policiers formés par l'Éthiopie et à d'anciens policiers

<sup>22</sup> Voir [http://www.garoweonline.com/artman2./publish/Somalia\\_27/13\\_killed\\_in\\_Somalia\\_clashes](http://www.garoweonline.com/artman2./publish/Somalia_27/13_killed_in_Somalia_clashes), page consultée le 21 novembre 2008.

<sup>23</sup> A Week in the Horn, 18 juillet 2008.

<sup>24</sup> Le Président du Parlement somalien exhorte les nouveaux policiers à se battre contre les insurgés, traduction d'informations diffusées par la station de radio somalienne privée *HornAfrik* le 28 juillet 2008.

que l'on avait mobilisés à nouveau. Le Groupe de contrôle ignore la suite qui a été donnée à cette demande. En l'absence d'une autorisation du Comité des sanctions, il estime toutefois qu'un tel appui financier constituerait une deuxième violation de l'embargo.

## E. Appui au Gouvernement fédéral de transition

170. L'appui externe aux services de sécurité somaliens a commencé en 1999 avec le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Somaliland, où, en 2001, le PNUD a par ailleurs entrepris de former de nouveaux policiers. En outre, l'appui ayant été dynamisé par la mise en place du Gouvernement fédéral de transition en 2004, des programmes de formation ont démarré au Puntland en 2005 puis un autre en Somalie centrale du sud en 2007. Le tableau ci-après récapitule les programmes de formation menés en 2007 et en 2008.

### Engagements se rapportant à la formation

171. Le Groupe de contrôle a été informé des engagements suivants concernant la formation des services de sécurité somaliens.

2001-2007	PNUD Somalie	2 776	Nombre de policiers formés selon le PNUD et devant toucher une solde jusqu'à décembre 2007, dont 1 833 recrues formées en 2007 (à Lafole, Labatanjirow et Armo)
2007	Programme de renforcement des capacités contre le terrorisme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et Comité des commissaires de police d'Afrique de l'Est	30	Formation théorique de 4 semaines à la lutte contre le terrorisme à l'intention de policiers, Addis-Abeba, 22 octobre-16 novembre 2007
2007-2008	Égypte	17	Invitation à suivre des cours à l'African Centre for Crime Prevention, Research and Studies : 1 ou 2 participants somaliens par classe – liste des stagiaires communiquée au Groupe de contrôle
2007-2009	Éthiopie	60	Certificats en gestion des services de police (35), diplômes sur deux ans (15) et trois ans (10)
2007-2008	Éthiopie	996	Stage de formation spécialisée de 6 mois à Billatie (Éthiopie); cérémonie de remise des diplômes avec la participation de 2 300 nouveaux soldats; remise d'un uniforme et d'une arme individuelle à 996 policiers
2007-2008	PNUD Somalie	356	Stage de quatre jours sur le maniement des armes et la sûreté à l'intention de l'Unité de protection spéciale de la police au Somaliland (avant juin 2008); une formation semblable a été

			dispensée au Puntland au cours des 6 derniers mois de 2008.
2008	PNUD Somalie/Ouganda	83	Stage de formation destiné à des commissaires de police en Ouganda (juin 2008)
2008	PNUD Somalie	50	Stages de remise à niveau à l'intention de l'Unité de protection spéciale de la police au Somaliland (350); formation de l'Unité de protection spéciale de la police au Puntland (120); stages de remise à niveau à l'intention de l'Unité de protection spéciale de la police au Puntland (80)

172. Des engagements ont également été pris concernant les apports suivants. Le Comité des sanctions n'a encore reçu aucune notification :

a) Ouganda : le 16 août 2007, un porte-parole de l'armée ougandaise a déclaré que l'Ouganda enverrait 250 officiers en Somalie pour entraîner l'armée du Gouvernement fédéral de transition, mesure bilatérale s'ajoutant à la participation de l'Ouganda à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)<sup>25</sup>. Le 27 septembre 2007, le général Katumba Wamala, commandant des forces terrestres ougandaises, a déclaré à des journalistes que le déploiement d'entraîneurs militaires était toujours prévu mais que les dates seraient peut-être reportées sous l'effet d'« impératifs logistiques »<sup>26</sup>. À la connaissance du Groupe de contrôle, cet entraînement n'a pas encore eu lieu;

b) Kenya : le 8 octobre 2008, le Ministre kényan des affaires étrangères a déclaré dans une interview télévisée que le Kenya avait offert de former des forces de sécurité somaliennes au Kenya. « Nous avons proposé de former 6 000 à 10 000 personnes. Nous en avons parlé avec nos amis et c'est dans un esprit d'équipe que cette initiative sera financée. En tant que gouvernement, nous mettrons à disposition l'un de nos instituts de formation pour la durée des stages »<sup>27</sup>. Le Groupe de contrôle a fait savoir au Gouvernement kényan que toute formation devait être préalablement notifiée au Comité des sanctions.

## F. Répercussions involontaires de l'appui aux services de sécurité

173. Que le Comité des sanctions ait donné son accord ou non, le détournement de ressources affectées à l'appui aux services de sécurité somaliens ouvre une très grosse brèche dans l'embargo sur les armes. Le Groupe de contrôle estime que l'investissement international visant à consolider les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition a été détourné à hauteur de 80 % à des fins autres que celles recherchées. Le Groupe de contrôle estime que les gouvernements prévoyant des programmes de formation devraient tenir compte de cet aspect de la

<sup>25</sup> <http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2007/08/mil-070816-irin02.htm>.

<sup>26</sup> <http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/L27685703.htm>.

<sup>27</sup> <http://allafrica.com/stories/200810100272.html>.

question et il insiste sur la nécessité de notifier préalablement au Comité des sanctions tout projet d'appui aux services de sécurité.

### **Défections, désertions, vente d'armes, d'uniformes et de matériel**

174. Dans ses rapports précédents, le Groupe de contrôle a braqué les phares sur la vente d'armes par des agents de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. Dans l'exercice de son mandat actuel, il a continué à recevoir des informations faisant état de ventes d'armes, de munitions et d'uniformes par des soldats et par des policiers. Outre les ventes directes par l'intermédiaire de marchands d'armes à Mogadiscio, une technique répandue consiste à déclarer que les munitions ont été utilisées au cours de combats, alors qu'en fait elles ont été échangées contre de l'argent liquide.

175. Le problème de la désertion et de la défection d'agents de sécurité du Gouvernement fédéral de transition ayant déjà reçu une formation est de tout autre ampleur. Le Gouvernement éthiopien, qui a été le plus grand fournisseur de formation, d'armes et de matériel au Gouvernement fédéral de transition, estime que sur 17 000 agents de sécurité formés au total, 3 000 environ (17 %) sont actuellement opérationnels.

176. À plus petite échelle, le PNUD a signalé en janvier 2008 avoir perdu toute trace de 225 policiers qu'il avait formés et, en novembre 2008, il a évalué à 40 % la proportion de déserteurs. Selon des informations diffusées dans les médias et une source gouvernementale haut placée, plusieurs centaines au moins d'agents ayant reçu une formation se sont joints à des groupes d'opposition armés, emportant souvent avec eux leurs armes, leurs uniformes et leurs véhicules.

177. Dans l'exercice de son mandat actuel, le Groupe de contrôle a reçu davantage d'informations indiquant que des miliciens vêtus d'uniformes du Gouvernement fédéral de transition extorquaient de l'argent à des civils ou leur soutiraient des téléphones et autres objets, ou se livraient à de graves violations des droits de l'homme. On lui a communiqué des informations détaillées et crédibles au sujet de nombre d'incidents de ce genre, notamment d'événements marquants qui se seraient produits le 11 juillet, le 30 août et le 12 septembre. Compte tenu du taux d'attrition observé parmi les forces gouvernementales, il est toutefois impossible de savoir si ces actes sont le fait de soldats encore sous les drapeaux ou d'anciens soldats.

### **Saisie d'armes et de matériel par des groupes d'opposition armés**

178. La saisie d'armes, de matériel militaire, d'uniformes et de véhicules au cours de combats avec les forces de sécurité gouvernementales constitue, pour les groupes d'opposition armés, une source d'approvisionnement appréciable.

179. Dans des vidéos diffusées par le Shabaab, on voit ses forces s'emparer de quantités importantes d'armes et de munitions abandonnées par les troupes gouvernementales pendant la brève période au cours de laquelle le Shabaab a contrôlé l'aéroport de Bale Dogle, le 25 janvier 2008, et à Dinsoor le 24 février.

180. Le 3 juin 2008, des milices de l'Union des tribunaux islamiques (UTI) se sont emparées d'une grande quantité de matériel, dont des uniformes de soldats et de policiers, à la base militaire gouvernementale de Manaas, près de Baidoa. Le 9 juin, le poste de police de Huriwaa a été attaqué et dépouillé de tout son matériel par les assaillants. Le 10 juin, le poste de police de Karaan, dans le nord de Mogadiscio, a

été investi par des forces du Shabaab qui se sont emparées d'un véhicule de police, de trois AK-47 et de munitions. Le 20 septembre, des milices de l'UTI ont pris le contrôle du camp militaire gouvernemental de Daynuunay, près de Baidoa, grâce à quoi, selon leurs dires, elles auraient fait main basse sur de grandes quantités d'armes et de munitions.

181. Le Groupe de contrôle a également reçu nombre d'informations fiables, avec indication de dates, selon lesquelles des policiers gouvernementaux auraient été tués par des assaillants qui les auraient ensuite dépouillés de leurs armes et de leurs uniformes.

### **Ressources destinées à des fins civiles détournées à des fins militaires**

182. Une grande partie de l'aide extérieure aux services de sécurité du Gouvernement fédéral de transition est destinée à des fins civiles, en particulier aux activités de police. Pour cette raison, nombre de gouvernements et d'organismes, persuadés que l'embargo sur les armes ne s'applique pas à leurs contributions, négligent d'en notifier le Comité des sanctions. Or ces ressources sont souvent utilisées en fait dans des buts militaires ou paramilitaires.

183. L'ambiguïté de l'identité et du rôle de la police nationale somalienne est un problème majeur. Le Groupe de contrôle a identifié au moins les différentes forces de police opérant dans le sud de la Somalie, explicitement sous les auspices du Gouvernement fédéral de transition. Les 2 775 policiers formés et financés par le PNUD en constituent une composante. Les deux autres sont le contingent de policiers nouvellement formés par l'Éthiopie et les forces de police « régionales » (rangées plus haut à la section II.F. parmi les forces « irrégulières »). Les médias et d'autres sources d'information publiques à Mogadiscio ne font généralement pas la distinction entre la police, l'armée et d'autres milices, ce qui ajoute à la confusion. Dans une lettre datée du 18 décembre 2007, adressée au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, le Coordonnateur-résident des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire a déclaré :

« ... Il est bien connu que le terme "police" recouvre différentes forces de sécurité; cet état de choses est source de confusion. Il complique la question de la responsabilité et de la transparence de la police. Les donateurs et le PNUD aimeraient savoir comment le Gouvernement fédéral de transition entend résoudre le problème et faire respecter l'obligation de rendre des comptes. »

184. Il a été d'autant plus difficile de responsabiliser la police que la situation en matière de sécurité s'est détériorée dans le sud de la Somalie en 2008, rendant quasiment impossible toute surveillance internationale.

185. Il ressort néanmoins à l'évidence des enquêtes du Groupe de contrôle que toutes les composantes de la police somalienne sont régulièrement appelées à participer à des opérations anti-insurrectionnelles et utilisent souvent du matériel militaire dans des combats urbains. Selon des informations rapportées par l'ONU et par des ONG, la police utiliserait des mitrailleuses lourdes et des lance-grenades. Le Groupe de contrôle a enregistré plusieurs de ces combats, notamment :

- Poste de police de Galbeed (district de Dharkeynley) à Mogadiscio (1<sup>er</sup> juin);
- Dabakayo Madow (district de Dharkeynley) à Mogadiscio (4 juin);

- Zone de Guulwadaayaasha (district de Hawlwadaag) à Mogadiscio (17 septembre).

186. Tout aussi préoccupantes sont les informations selon lesquelles du matériel et des véhicules fournis à titre gracieux à la police somalienne échoueraient fréquemment entre les mains de groupes d'opposition armés. C'est le cas d'au moins deux véhicules de police fournis par le PNUD. Le 21 juin, dans la ville de Dinsoor, au sud du pays, les forces du Shabaab se sont emparées d'un générateur et de deux motocyclettes que l'organisme avait données à la municipalité.

187. Du point de vue du Groupe de contrôle, la police somalienne est assujettie à l'embargo sur les armes en raison de sa militarisation, ce qui signifie que tout apport d'une assistance externe doit être préalablement autorisé par le Comité des sanctions. En ne faisant pas respecter la procédure mise en place pour les dérogations, on a créé dans l'embargo sur les armes une brèche importante que les différentes parties au conflit ont su exploiter.

## **G. Efforts de sensibilisation déployés par le Groupe de contrôle**

188. Du fait qu'il est possible d'obtenir une exemption à l'embargo sur les armes au titre de l'assistance extérieure aux services de sécurité, le Groupe de contrôle a préféré rappeler aux contributeurs qu'ils étaient tenus de solliciter une dérogation du Comité des sanctions et de régulariser leurs contributions plutôt que faire immédiatement état de violations de l'embargo sur les armes. Dans une série de réunions d'information, qu'il a essentiellement tenues au cours du premier mois de son mandat, le Groupe de contrôle s'est adressé aux membres du Conseil de sécurité, à des responsables gouvernementaux somaliens, à des organismes internationaux et à des représentants de gouvernements donateurs. Il leur a expliqué les procédures mises en place par le Conseil de sécurité pour obtenir une dérogation et insisté sur le fait que l'embargo serait d'autant plus efficace que le respecter deviendrait la norme.

### **Évolution de l'application de l'embargo : nombre de notifications (par rapport aux six mois précédents)**

189. Le Groupe de contrôle estime que, grâce à ses efforts de sensibilisation, les partenaires internationaux des services de sécurité somaliens ont présenté davantage de notifications au Comité des sanctions.

190. En 2007, le Comité des sanctions n'avait reçu que deux notifications, l'une en août et l'autre en décembre, se rapportant toutes deux à du matériel de protection destiné à des agents humanitaires, exempté de l'embargo par la résolution 1356 (2001) du Conseil de sécurité.

191. En 2008, au moment de l'établissement du présent rapport, le Conseil de sécurité avait déjà reçu 14 notifications, dont 6 se rapportant à du matériel, notamment des véhicules, destiné à des programmes de déminage, 3 à des voitures blindées destinées au personnel de l'ONU et 2 à du matériel de protection pour ce même personnel. Les 3 autres avaient trait au programme de renforcement des capacités non létales et au financement des services de sécurité.

192. Le Groupe de contrôle s'inquiète toutefois de constater que la vaste majorité des contributions aux services de sécurité, notamment d'appui aux activités

militaires et de police, continuent de se faire sans l'autorisation du Comité des sanctions<sup>28</sup>.

## V. Financement des violations de l'embargo

### A. Généralités

193. Le financement des violations de l'embargo témoigne encore de l'absence d'institutions publiques en état de fonctionner et d'une réglementation efficace de la vie économique. Depuis son dernier rapport, le Groupe de contrôle a constaté la dégradation constante des capacités et des contrôles du Gouvernement fédéral de transition, au point que les groupes d'opposition armés ont élargi les zones qu'ils dominent et pris possession d'actifs économiques stratégiques, et qu'ils ont accès à un abondant flux de ressources. À mesure que le Gouvernement perd de son autorité et de sa cohésion, ses dirigeants pillent les ressources, et le matériel militaire est déclassé et vendu. Les groupes d'opposition armés en revanche continuent de mobiliser des ressources avec une efficacité certaine tout en renforçant leurs capacités militaires, souvent avec des armes et du matériel acquis auprès du Gouvernement.

### B. Corruption et perte d'autorité du Gouvernement fédéral de transition

194. Non seulement le territoire sur lequel le Gouvernement exerce son autorité se réduit, mais, ces 12 derniers mois, le Groupe a été témoin d'une dégradation constante de la cohésion interne du Gouvernement et de l'effondrement de ses mécanismes de contrôle budgétaire. Le Comité du Parlement fédéral de transition constitué en avril 2008 pour enquêter sur la collecte de l'impôt et la gestion des deniers publics a conclu qu'« Il n'y a en fait aucun système de gouvernement »<sup>29</sup>.

195. Parmi les conclusions les plus inquiétantes de ce comité, on peut citer les suivantes :

- Il n'y a pas de système unifié de production des pièces et documents concernant les recettes et les débours;
- La plupart des ministères et des administrations publiques qui ont un revenu disposent de leur propre compte et n'ont aucun rapport avec le Ministère des finances;
- Les administrations publiques ne déposent pas comme elles le devraient les fonds qu'elles ont collectés, qu'elles détournent au contraire et qui finissent dans les poches de quelques particuliers;

<sup>28</sup> Après plusieurs mois de dialogue entre le Groupe de contrôle et le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement pour la Somalie, celui-ci a fait savoir au Comité des sanctions, le 12 novembre 2008, que son programme pour l'état de droit et la sécurité comprenait une composante maintien de l'ordre et l'a informé des activités de formation et d'appui qu'il avait menées au bénéfice de la police somalienne.

<sup>29</sup> « A brief note on the report of the Finance Committee of the TFP on the state of State finances », Rapport du Comité des finances de sept membres du Parlement fédéral de transition.

- Des particuliers se sont appropriés des biens publics à leur propre usage (biens meubles et biens immobiliers);
- Le quart des recettes du port est viré sur des comptes publics, et même cette fraction est mal gérée.

196. Pour ce qui est du secteur de la sécurité, le Comité a relevé ce qui suit :

- Le Gouvernement ne sait rien de ce qui est importé par les ports et les aéroports du pays, ce qui est un risque pour la sécurité nationale;
- La plupart des membres des forces gouvernementales ont quitté leur emploi, faute de budget d'entretien.

#### **Ministère des finances et Banque centrale de Somalie**

197. Le Ministère des finances et la Banque centrale de Somalie sont censés assurer la direction des opérations de collecte de l'impôt, mais ils semblent n'exister que de nom. On a donc vu apparaître des structures parallèles de collecte et d'appropriation, contrôlées par des fonctionnaires puissants du Gouvernement ou par leurs alliés.

198. Par exemple, un fonctionnaire de haut rang de la Banque centrale interrogé par le Groupe de contrôle a expliqué qu'une presse à imprimer les shillings somaliens était conservée dans les locaux de la présidence, sans aucun lien avec la Banque centrale, information corroborée de façon indépendante par plusieurs sources. Ce témoin a affirmé en outre que la monnaie était aussi imprimée par des hommes d'affaires privés, dont certains liés aux groupes d'opposition armés. Le Groupe a pu vérifier cette dernière assertion avec l'aide de responsables de la sécurité du Gouvernement.

#### **Recettes du port de Mogadiscio**

199. Les recherches menées par le Groupe attestent que la gestion du port de Mogadiscio est de fait « privatisée ». De nombreux témoins oculaires indépendants (représentants du Gouvernement, fonctionnaires, hommes d'affaires) confirment que les recettes du port sont, sans aucune autre surveillance, contrôlées par deux personnes appartenant l'une à l'administration portuaire et l'autre au Ministère des finances, qui redistribuent ensuite les fonds à leur discrétion. Ces deux personnes sont, paraît-il, couvertes par un haut fonctionnaire de police.

200. Le Groupe a déjà reçu des informations dignes de foi mais encore non confirmées, qui établiraient un lien entre ces fonctionnaires du port et les violations de l'embargo. Il s'inquiète maintenant d'apprendre que l'un d'eux s'est approprié deux camionnettes à plateau fournies par le PNUD à la police et les a équipées d'armes à feu pour en faire des « technicals » conduits par les membres de son clan circulant en tenue de policiers.

### **C. Étude de cas : la donation de 32 millions de dollars du Royaume d'Arabie saoudite**

201. En mars et avril 2007, le Gouvernement saoudien a alloué 32 millions de dollars au Gouvernement fédéral de transition pour favoriser la réconciliation nationale en Somalie. Cependant, selon les documents qu'a pu consulter le Groupe

et qui ont été présentés au Comité des sanctions en avril 2008, certains montants auraient servi à acheter du matériel militaire, à savoir 120 000 dollars pour des tenues, 20 000 dollars pour des armes lourdes, y compris des canons antiaériens, 5 000 dollars pour les dépenses engagées par les gardes de la présidence pour récupérer des armes lourdes, et 3 520 000 dollars pour des destinataires anonymes au Puntland<sup>30</sup>.

202. En février 2008, le Groupe a écrit au Cabinet du Président qui avait autorisé les dépenses pour lui demander de plus amples explications sur les documents, qui semblaient attester des violations de l'embargo. Interrogé par le Comité parlementaire qui a enquêté entre le 30 avril et le 11 mai 2008 sur d'éventuelles malversations, M. Salim Aliyow Ibro, Ministre des finances par intérim au milieu de l'année 2007 et cosignataire des autorisations de versements, a refusé de donner aucune information, alléguant au contraire « nous avons été déchargés de toute responsabilité pour ce que nous avons fait »<sup>31</sup>.

203. Les efforts que le Groupe a faits pour se renseigner plus amplement auprès du Premier Ministre, Nur Hassan Hussein, et de l'actuel Ministre des finances, Mohamed Ibrahim Habsade, sont restés vains. Les démarches entreprises par ailleurs par l'ambassade de l'Arabie saoudite pour se faire expliquer les dépenses militaires des autorités du Gouvernement sont aussi restées sans résultat. Faute d'informations contraires, le Groupe ne peut que conclure que les éléments disponibles donnent à penser en première analyse que le Cabinet du Président du Gouvernement fédéral de transition a autorisé le détournement d'une proportion importante du don saoudien destiné à la réconciliation des Somaliens selon des procédés permettant soit de contourner soit de violer ouvertement l'embargo.

#### **D. Un secteur de la sécurité sans financement**

204. La déroute financière du Gouvernement fédéral de transition est l'une des principales causes de l'effondrement du secteur de la sécurité. Le Ministère des finances prétend que 70 % des recettes publiques sont consacrés à la sécurité, ce que réfute le Ministère de la défense, comme le Comité parlementaire de sept membres le note à la page 2 de son rapport. De son côté, le Groupe a trouvé peu d'éléments corroborant une telle affirmation<sup>31</sup>. Au contraire, on dit couramment que le fait que le Gouvernement ne verse pas la solde des soldats et des policiers est à l'origine des désertions, des défections et du recours aux extorsions, à la délinquance et à la vente d'armes et de tenues.

205. Faute du financement du gouvernement central, les administrations régionales et locales financent leurs personnels de sécurité par le prélèvement de droits aux postes de contrôle, l'imposition de « taxes » sur le transport de marchandises et d'autres procédés non officiels de collecte. L'administration du Bas-Chébéli, par exemple, a installé une série de postes de contrôle entre Marka et Afgooye. L'administration régionale de Bay et Bakool prélève également des fonds localement et demande aux entreprises des avances en numéraire pour financer un personnel de sécurité comptant entre 800 et 1 000 membres. Le Groupe a appris que,

<sup>30</sup> Voir S/2008/274.

<sup>31</sup> « A brief note ... », op. cit.

malgré ces efforts, ce personnel, qui s'adonne au vol, à l'extorsion et au viol et dont le taux de désertion est élevé, était une source d'insécurité pour la population civile.

## **E. Financement des groupes d'opposition armés**

206. Le désarroi du Gouvernement fédéral de transition sur le plan financier fait un contraste frappant avec l'efficacité de divers groupes d'opposition armés. Ceux-ci se caractérisent par leurs procédés de collecte efficaces (notamment dans la diaspora), leur habileté avec les médias et l'Internet et leur réputation de discipline financière et d'intégrité. De plus, la prise de grandes villes comme Kismayo, Beletweyne et Jowhar ces derniers mois devrait se traduire pour ces groupes par un flux régulier de revenu interne.

### **Sources internes de revenu**

207. La prise de Kismayo par les forces conjointes du Shabaab et de l'Union des tribunaux islamiques le 22 août 2008 a fait tomber aux mains de l'opposition le patrimoine économique et stratégique le plus important du pays. Bien qu'on ne dispose pas d'une statistique bien claire des collectes effectives, les estimations précédentes du Groupe (voir S/2005/625) permettent de présumer un revenu trimestriel d'environ 1,4 million de dollars, provenant des redevances versées pour l'importation, l'exportation et l'entreposage des marchandises. Si les Islamistes sont capables de restaurer un semblant d'ordre à Kismayo et dans l'arrière-pays, on peut raisonnablement prévoir que le trafic marchand du port ira croissant, et les recettes à l'avenant<sup>32</sup>.

208. Le Shabaab devrait aussi profiter, dans une certaine mesure, des ressources dont dispose Hassan Turki, qui a appuyé son offensive sur Kismayo et reste une personnalité dominante dans les tractations politiques du bassin supérieur du Juba : il détient les recettes « fiscales » des petits ports et des points de passage de la frontière qui sont aux mains de ses forces.

209. Pendant ce temps, les autorités de facto supprimaient beaucoup de postes de contrôle installés entre Marka et Kismayo. Cette initiative fait disparaître une source potentielle de revenus, mais elle vaudra sans doute aux Islamistes une certaine sympathie de la population locale et une certaine légitimité à ses yeux.

210. Les recettes que produisent les autorités de facto de Kismayo ont nécessairement un lien direct avec leur niveau de préparation militaire. Depuis la prise de Kismayo, le Shabaab et ses alliés se préparent à une éventuelle contre-attaque de Barre Adan Shire « Hiiraale », ex-Ministre de la défense allié à l'Éthiopie, qu'il a vaincu au mois d'août. Selon les sources interrogées par le Groupe, le Shabaab de Kismayo aurait consacré des montants considérables à l'achat de matériel militaire neuf et entrepris une campagne de recrutement, appuyée sur la promesse d'une solde de 150 à 200 dollars par mois pour les nouvelles recrues.

<sup>32</sup> L'aéroport de Kismayo produit près de 60 000 dollars par mois de taxes à l'importation du khat et de droits d'atterrissage, dont la plus grande partie sera perdue si les Islamistes interdisent la consommation du khat comme ils l'ont fait dans le passé.

## F. Le soutien financier de la diaspora somalienne

211. Les groupes d'opposition somaliens ont montré qu'ils savaient très bien mobiliser le soutien de la diaspora somalienne à l'occasion de meetings et de manifestations publiques et grâce à l'Internet. On peut penser que certaines de ces activités, même si elles ne sont pas illégales dans les pays où elles ont lieu, contreviennent à l'embargo sur les armes puisqu'elles permettent de mobiliser des fonds qui serviront à l'achat d'armes et de munitions pour les groupes armés.

### Émirats arabes unis

212. Les Émirats arabes unis accueillent une population somalienne immigrée dont les activités économiques continuent de jouer un rôle important dans l'économie en grande partie informelle de la Somalie. Beaucoup des entreprises somaliennes se concentrent dans les ports de Doubaï, Abu Dhabi, Ajman, Sharjah et Fujairah. En dépit des efforts de réglementation de la Banque centrale des Émirats, le système *hawala* reste l'une des grandes voies d'acheminement de l'argent vers la Somalie.

213. Beaucoup de Somaliens avec lesquels le Groupe s'est entretenu ont témoigné que les envois de fonds par l'intermédiaire d'officines de Doubaï se poursuivaient, en soutien de la lutte armée contre l'occupation éthiopienne et de la cause des divers groupes d'opposition armés. Pour éviter d'éveiller des soupçons et d'être découverts, les gros montants d'argent qu'ils réunissent seraient divisés en montants plus petits pour contourner les règlements de la Banque centrale des Émirats. Des courriers sont utilisés pour livrer l'argent à ses destinataires en Somalie et les témoins ont expliqué comment diverses denrées de base (riz, sucre, huile de cuisson) achetées à Doubaï étaient ensuite expédiées en Somalie, où elles étaient reconverties en espèces.

214. Depuis que les Émirats ont rendu obligatoire l'enregistrement des officines *hawala* en 2004 et imposé une réglementation, largement plus de 200 patentes ont été délivrées. Le Groupe pense que le fait qu'il y ait tant d'opérateurs aux Émirats rend difficiles en termes réglementaires, l'identification et la prévention des transactions impliquant les diverses factions somaliennes à l'extérieur. Le problème est encore aggravé par le fait que le fonctionnement de l'économie somalienne repose essentiellement sur la confiance et le crédit, et qu'on y trouve peu de traces écrites, sinon pas du tout.

215. Certains commerçants somaliens vivant aux Émirats jouent un rôle plus direct dans le soutien des groupes armés somaliens, notamment dans le transport des armes et du matériel militaire. Le Groupe poursuit ses recherches sur les activités de plusieurs sociétés de chargeurs de Doubaï.

### Quartier d'Eastleigh à Nairobi

216. Le Kenya accueille la population somalienne émigrée la plus nombreuse qui, de par sa proximité, est très étroitement impliquée dans les événements. Beaucoup d'entreprises et de centres religieux somaliens, notamment à Eastleigh, quartier essentiellement somalien de Nairobi, ont des liens avec divers groupes d'opposition armés et s'occupent activement de leur procurer des recrues et des fonds. Le Groupe de contrôle a eu connaissance de rapports dignes de foi selon lesquels des combattants blessés du Shabaab et des tribunaux islamiques sont souvent transportés à Nairobi pour y être soignés.

217. Le Groupe de contrôle enquête actuellement sur plusieurs personnalités des milieux d'affaires et des milieux religieux somaliens et somalo-kényans, dont on pense qu'elles soutiennent effectivement les groupes armés de Somalie et qui sont donc potentiellement complices de violations de l'embargo. En décembre 2007, l'une d'elles a acheté sept véhicules (des « technicals ») pour un chef de milice de Mogadiscio du clan des Abgaal, matériel transféré ensuite à l'Union des tribunaux islamiques et utilisé lors de la prise de Jowhar en mars 2008. Certains de ces véhicules ont peut-être aussi participé à la prise de Kismayo en août 2008.

### Internet

218. Les Somaliens sont l'une des communautés linguistiques les plus actives sur l'Internet, où ils gèrent apparemment 300 sites Web. Beaucoup de ces sites expriment des intérêts locaux, claniques ou politiques. Quelques uns servent directement la cause des groupes armés qui participent au conflit comme organes de propagande, tribunes de discussion et plates-formes de recrutement et de collecte de fonds. On compte également un grand nombre de forums et d'espaces de bavardage, dont certains sont ouvertement administrés par les partisans des groupes armés.

219. Les groupes les plus présents sur l'Internet sont l'ARS-Asmara, l'ARS-Djibouti, le Shabaab et, dans une moindre mesure, le JABISO, mais le Gouvernement fédéral de transition, le Puntland et le Somaliland y sont également bien représentés. On trouvera ci-dessous un petit échantillon des sites Web des groupes d'opposition armés et de leur affiliation apparente :

Union des tribunaux islamiques :	qaadisiya.com almaxaakim.com shacabka.net
Shabaab :	kataaib.net abushabaab.wordpress.com baraawecity.com alqimmah.net
JABISO :	jabiso.net somalimirror.com

220. Les groupes d'opposition utilisent l'Internet comme moyen de communication de façon de plus en plus subtile. Depuis le début de 2007, les dirigeants du Shabaab, notamment Mukhtar Roobow et Fu'add Mohamed Khalaf « Shangole », utilisent les espaces de bavardage pour rendre compte des progrès de la lutte armée et solliciter les contributions de la diaspora.

221. En février 2008, les polices norvégienne et suédoise, ayant mené une enquête transnationale conjointe sur un appel de fonds suspect sur Internet, ont arrêté six Somalo-nordiques qui auraient coordonné une réunion de mobilisation de fonds au bénéfice des forces d'opposition somaliennes.

222. Les contributions obtenues grâce à ces forums sont en général canalisées vers un point de ralliement de la diaspora, souvent à Doubaï, mais aussi ailleurs, par exemple au Caire. De ce point de ralliement, les fonds sont réexpédiés en Somalie par plusieurs procédés : petits montants virés par des sociétés de transfert de fonds afin d'éviter toute détection, personnalités du monde des affaires de la diaspora

mettant des biens ou des espèces à disposition dans le pays, ou encore courriers transportant sur eux du numéraire.

223. Ces techniques sont devenues courantes pour d'autres groupes aussi, comme le montre le cas présenté ci-dessous.

## **G. Étude de cas : collecte de fonds par l'ARS-Asmara**

224. L'ARS-Asmara est un groupe d'opposition armé et un belligérant en Somalie du Sud. Mais, au contraire de l'ARS-Djibouti, elle n'est partie à aucun accord de paix et a donc peu de chance de bénéficier d'une exemption pour l'entraînement et l'entretien des forces communes de sécurité. Elle n'a d'activités que militaires en Somalie et tout ce qu'elle fait pour collecter des fonds peut donc être raisonnablement considéré comme une opération d'achat d'armes ou quelque autre violation de l'embargo.

225. L'ARS est issue en septembre 2007 de la fédération de plusieurs groupes, dont des représentants de la diaspora somalienne, et l'aile Djibouti comme l'aile Asmara entretiennent toujours des liens étroits avec l'émigration somalienne du monde entier. L'un des porte-parole et collecteurs de fonds les plus actifs de l'aile d'Asmara est Zakariye Mohamud Haji Abdi, deuxième Vice-Président du Comité exécutif.

226. Selon la presse, Zakariye était l'un des principaux intervenants à un meeting de mobilisation de fonds accueilli par la Diaspora unie de Somalie, à l'hôtel Crown Plaza de Minneapolis, le 24 novembre 2007. Un meeting de suivi s'est tenu le week-end suivant à l'hôtel Days Inn de Falls Church (Virginie), organisé par la même Diaspora somalienne unie et plusieurs autres groupes somaliens basés aux États-Unis<sup>33</sup>.

227. Zakariye reste l'un des défenseurs les plus éloquents de la cause de l'ARS-Asmara. Selon un rapport communiqué au Groupe de contrôle, une manifestation consacrée à la mobilisation de fonds sur Internet en 2008 a regroupé plus de 450 Somaliens; Zakariye y était l'invité principal. Il aurait expliqué que de nouveaux bureaux et de nouveaux représentants seraient installés dans toute l'Europe, avec notamment pour fonction de « mobiliser les masses et collecter des fonds pour les combattants de Somalie et les orphelins laissés par les martyrs ». Il a pressé son auditoire de continuer à envoyer de l'argent aux combattants de Somalie et annoncé que l'association organiserait de nouvelles manifestations au Royaume-Uni afin de se gagner des appuis.

### **Non somaliens**

228. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Groupe de contrôle a reçu des informations soit publiques soit confidentielles selon lesquelles la plupart

<sup>33</sup> <http://somaliswiss.wordpress.com/2007/11/27/kulan-ay-soo-qaban-qaabiyeen-united-somali-diaspora-oo-kadhacay-gobolka-minnesota-iyo-wafti-kasocda-ururka-xornimadoonka-soomaaliyeen-oo-si-weyn-dadkii-halkaa-isugu-yimi-u-qiiro-galiyay/>, consulté le 10 novembre 2008; et Patrick Poole « Homeland Insecurity: Terrorist fundraising in the heartland », 14 décembre 2007, consulté à l'adresse [http://www.ethiomeia.com/access/terrorist\\_fundraising\\_in\\_the\\_heartland.html](http://www.ethiomeia.com/access/terrorist_fundraising_in_the_heartland.html) le 8 novembre 2008.

des groupes d'opposition armés de Somalie continuent de recevoir un soutien financier et matériel de donateurs islamistes non somaliens vivant à l'étranger.

229. La plupart de ces contributions proviennent de donateurs privés et d'associations caritatives islamiques qui ont souvent pour vocation de réaliser des objectifs non violents. Dans deux cas, le Groupe a appris que des dons d'associations islamiques avaient été versés à des groupes d'opposition armés, à l'insu peut-être des associations elles-mêmes. Il continue son enquête sur ces allégations.

230. Le Groupe cherche également à approfondir les informations selon lesquelles certains gouvernements participeraient indirectement aux violations de l'embargo en versant de l'argent au Gouvernement érythréen. Celui-ci réexpédierait une partie ou la totalité des fonds à des groupes armés en Somalie.

## H. Évolution des mécanismes de financement

231. La surveillance internationale visant de plus en plus les sociétés de transfert de fonds et les officines *hawala*, les groupes armés ont dû adapter leurs méthodes en Somalie. Le Groupe de contrôle a constaté une nette évolution des schémas de financement des violations de l'embargo, notamment l'adoption de procédés inédits de transfert de fonds d'un pays à un autre.

232. Les stratégies globales et nationales que le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux a définies ont encouragé la plupart des pays du Conseil de coopération du Golfe, dont l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, à mettre en place des mesures minimales de lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur bancaire formel et dans le secteur informel. Pour ce qui est des transferts par le système *hawala*, ces mesures veulent en principe que « les instructions de paiement donnent le nom et l'adresse de l'expéditeur et soit un numéro de compte soit un numéro de référence unique »<sup>34</sup>. Un autre principe général veut que tout envoi suspect soit signalé aux autorités compétentes, pour suite à donner.

233. Dans le cas par exemple des Émirats arabes unis, tout envoi de plus de 2 000 dirhams (450 dollars des États-Unis) oblige à enregistrer et vérifier les renseignements relatifs à l'expéditeur et à conserver la copie de ses pièces d'identité à l'intention des autorités. Tout soupçon doit être rapporté au Service des opérations suspectes et du blanchiment de la Banque centrale des Émirats. De plus, tout opérateur *hawala* doit avoir un numéro d'agrément sous peine d'amende ou d'emprisonnement.

234. Cet encadrement a restreint le recours des groupes d'opposition armés aux officines *hawala* et les a poussés à trouver d'autres solutions.

### Courriers

235. Le recours aux courriers est général quand il s'agit de faire parvenir l'argent des rançons aux groupes criminels armés. Dans les affaires de piraterie, il arrive de plus en plus souvent que les rançons soient versées par transfert d'espèces de bateau à bateau, en échange de la libération des otages. Quelques exemples :

<sup>34</sup> Avis 1815/2001, Banque centrale des Émirats arabes unis, 3 octobre 2001, p. 1.

a) Le 16 décembre 2007, un journaliste français a été enlevé aux environs de Bossaso par un groupe armé de neuf personnes du clan des Deshiishe, mené par un certain Osman Yusuf. L'otage a été libéré le 24 décembre après versement de la rançon aux anciens du clan par un courrier de Nairobi;

b) Le 26 décembre 2007, deux agents internationaux de Médecins sans frontières de Bossaso ont été enlevés par 12 hommes armés des clans des Deshiishe, Ali Saleeban et Warsengeli, sous les ordres là encore d'Osman Yusuf. Le Groupe a appris que la rançon avait été versée par des diplomates espagnols et argentins aux anciens des Deshiishe, par un certain Hassan Dhuqub et le Ministre de la santé du Puntland, D<sup>r</sup> Abdirahman Sa'id Dhegaweyne;

c) En juin 2008, une autre bande de criminels des clans des Warsengeli, Ali Saleeban et Isse Mohamud a enlevé un couple d'Allemands au large de la côte somalienne. Après près de cinq semaines de captivité à l'ouest de Bossaso, les otages ont été libérés contre versement d'une rançon de 650 000 dollars. L'opération a été réalisée à Bossaso par un courrier envoyé par une ambassade de Nairobi. L'administration du Puntland a ensuite facilité la livraison des espèces directement aux auteurs de l'enlèvement;

d) Le 16 octobre 2008, le porte-parole d'un navire battant pavillon coréen détourné au début de septembre 2008 a confirmé à la chaîne Al-Jazeera que les propriétaires du bateau avaient versé aux pirates une rançon d'un montant inconnu par l'intermédiaire d'un courrier anonyme. Ce porte-parole a insisté pour rester anonyme en raison de l'aspect délicat de l'affaire;

e) Le Groupe de contrôle a appris que les fonds collectés à Eastleigh pour soutenir les groupes d'opposition armés somaliens circulent souvent grâce à un système de courriers terrestres perfectionné, qui utilise les transports en commun de la province du nord-est du Kenya jusqu'à la frontière somalienne.

#### **Autres techniques**

236. Le Groupe de contrôle a appris de première main à Doubaï que ceux qui soutiennent et financent les groupes d'opposition armés somaliens procèdent de plus en plus souvent par contributions en nature et non plus en espèces. Les dons en espèces, qu'ils proviennent des collectes de fonds ou de protecteurs comme le Gouvernement érythréen, servent à acheter des marchandises (sucre, ciment, matériaux de construction, vêtements et appareils électroniques) destinées à la Somalie, où des intermédiaires les vendent pour remettre le produit de l'opération au groupe bénéficiaire.

237. Le 9 octobre 2008 par exemple, des membres du réseau de pirates du Puntland se sont emparés d'un cargo chargé de ciment pour Bossaso. Le destinataire était une personnalité religieuse, homme d'affaires de Bossaso, dont on dit qu'il est lié au Shabaab. Le chargement a été libéré après intervention de la milice de l'homme d'affaires lui-même, et le ciment a ensuite été vendu à Bossaso.

## **VI. Principaux auteurs de violations de l'embargo sur les armes et autres contrevenants**

238. Le Groupe de contrôle a distingué deux catégories de contrevenants à l'embargo sur les armes pendant la période à l'examen : les principaux auteurs de violations, qui n'auraient pu prétendre à aucune dérogation; et les partenaires qui n'ont pas respecté l'embargo dans le cadre de l'appui qu'ils fournissent aux services de sécurité somaliens, mais dont les activités auraient pu faire l'objet d'une dérogation s'ils les avaient notifiées au Comité des sanctions. Les autres contrevenants comprennent aussi les partenaires qui n'ont pas mis en place des mesures suffisantes pour faire appliquer l'embargo sur les armes.

239. Outre le recensement des principaux auteurs de violations et des partenaires contrevenants, le Groupe de contrôle est en train d'établir une liste plus exhaustive des individus qui ont commis des violations de l'embargo sur les armes.

### **A. Principaux auteurs de violations**

240. L'Érythrée continue de fournir une formation, des armes et une aide financière à des groupes d'opposition armés, en violation de l'embargo sur les armes. Il est hautement improbable que les activités de l'Érythrée puissent prétendre à des dérogations.

241. La présence militaire de troupes éthiopiennes en Somalie, ainsi que la fourniture par ces derniers d'armes aux autorités du Puntland et à d'autres milices armées, représente des violations de l'embargo sur les armes.

242. La société canadienne Africa Oil Corp. n'a pas porté à la connaissance du Comité des sanctions qu'elle avait recruté des gardes de sécurité armés, ainsi que des gardes armés et formateurs étrangers.

### **B. Autres contrevenants**

243. Le Gouvernement éthiopien a formé 17 000 agents de sécurité somaliens sans en informer le Comité des sanctions. Il a parallèlement fourni de grandes quantités d'armes aux militaires et aux recrues de l'armée et de la police du Gouvernement fédéral de transition sans l'avoir notifié au Comité ou avoir obtenu de dérogation.

244. L'application par le Gouvernement yéménite de mesures visant à faire respecter l'embargo sur les armes continue de laisser sérieusement à désirer.

245. Le PNUD a recruté et rémunéré des agents de sécurité armés somaliens, et a organisé et financé un programme de formation de la police somalienne comprenant un module spécial d'assistance technique sur le maniement des armes à l'intention de l'Unité spéciale de protection de la police, sans en avoir préalablement informé le Comité des sanctions. Le 12 novembre 2008, le PNUD a adressé une lettre au Comité, dans laquelle il a décrit les contributions qu'il a apportées dans le passé et qu'il continue d'apporter au secteur de la sécurité en Somalie. Le Groupe de contrôle se félicite que le PNUD ait pris cette initiative en vue de mettre ses activités dans le secteur de la sécurité en conformité avec l'embargo sur les armes.

## VII. Coopération avec les États et organisations concernés

246. Le Groupe de contrôle, qui a mis l'accent sur la coopération avec les autorités et gouvernements concernés, a réussi à établir un certain nombre de relations de travail extrêmement constructives.

247. Le Gouvernement fédéral de transition a désigné un interlocuteur ayant rang de ministre et un agent de liaison chargé du renseignement en juillet 2008. L'Ambassadeur somalien à Nairobi a facilité la délivrance de visas aux membres du Groupe de contrôle pour leur permettre de se rendre en Somalie à bref délai.

248. La division chargée de la corne de l'Afrique au Ministère kényan des affaires étrangères a mis en place un groupe de travail interdépartemental commun, qui s'est réuni trois fois. Entre le 12 et le 16 octobre, deux experts du Groupe de contrôle et quatre responsables gouvernementaux, représentant respectivement le Ministère des affaires étrangères, la présidence, le Département de l'immigration et les Services nationaux de sécurité et de renseignement, ont effectué une mission commune dans la province nord-orientale du Kenya. Le Groupe de contrôle a appris que des clans affiliés à des groupes éthiopiens et somaliens attisaient des affrontements armés sur le territoire kényan, entre les communautés Garre et Murille, dans le secteur de Mandera. Le 5 novembre, à la suite d'une opération militaire, le Gouvernement kényan a déclaré que ses forces avaient capturé 155 combattants d'origine somalienne ou éthiopienne. L'opération avait aussi permis de saisir 130 fusils d'assaut, 6 bombes, 620 détonateurs et 1 051 cartouches.

249. Le Gouvernement éthiopien a désigné un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères comme interlocuteur du Groupe de contrôle, ainsi qu'un officier de liaison au Ministère de la défense. Le Gouvernement éthiopien a fourni des renseignements détaillés et précis au Groupe de contrôle en réponse aux demandes que celui-ci lui a adressées.

250. Le Gouvernement djiboutien a désigné un interlocuteur officiel pour assurer la liaison avec le Groupe de contrôle et a fourni des renseignements détaillés et précis en réponse à ses demandes.

251. L'Administration du Somaliland a coopéré pleinement avec le Groupe de contrôle, lui donnant un accès direct aux armes et aux munitions confisquées en vue de leur traçage.

252. Les autorités du Puntland ont coopéré pleinement avec le Groupe de contrôle, lui fournissant des renseignements détaillés et précis en réponse à ses demandes.

253. L'UNPOS, le PNUD, l'OIM et la Commission européenne, ainsi que de nombreux États Membres, ont apporté une coopération précieuse au Groupe de travail.

### A. Droit de réponse

#### Demandes d'assistance

254. Au cours du présent mandat, le Groupe de contrôle a adressé 42 lettres à des États Membres et à des sociétés privées pour leur demander de l'aider à s'acquitter de son mandat. Il a ainsi écrit à l'Union africaine, à l'Allemagne, à l'Arabie saoudite, à la Belgique, à la Bulgarie, au Canada, aux Comores, à Djibouti, aux

Émirats arabes unis, à l'Érythrée, à l'Espagne, aux États-Unis d'Amérique, à l'Éthiopie, à la Fédération de Russie, à la France, au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, à l'Iraq, au Japon, au Kenya, à l'Ouganda, aux Pays-Bas, à la Pologne, à la République de Corée, à la République islamique d'Iran, à la République populaire de Chine, à Singapour et au Yémen. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle avait reçu 15 réponses.

## **B. Aide au traçage des armes**

255. Dans ses lettres, le Groupe de contrôle a demandé aux États Membres et aux sociétés privées concernées de l'aider à déterminer les circuits empruntés par les armes trouvées sur le territoire somalien. Selon les renseignements fournis par les États Membres, la plupart des articles identifiés ont été produits avant l'imposition de l'embargo sur les armes en 1992. Dans certains cas, les fabricants avaient cessé d'exister et les documents relatifs aux ventes d'armes initiales n'étaient plus disponibles.

256. Toutefois, certaines des réponses reçues des États Membres posaient problème, comme celle dans laquelle un État avait déclaré qu'il n'avait pas violé l'embargo du fait que l'arme avait été fabriquée avant 1992. L'important était bien évidemment de connaître la date de la vente et le pays auquel l'arme avait initialement été vendue, et il avait donc fallu envoyer une nouvelle demande au pays en question. Dans un autre cas, on avait pu relativiser la fiabilité d'une réponse concernant une arme datant d'avant 1992, du fait qu'une autre demande, concernant un spécimen de la même arme datant de 1996, n'avait toujours pas reçu de réponse.

257. La plupart des armes utilisées dans le cadre du conflit somalien sont des armes légères et de petit calibre. Les États Membres de la région ont ratifié l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/81 du 8 décembre 2005. Le résultat des activités de traçage des armes illicites que les États ont saisies à des combattants somaliens, ou dont ils pensent qu'elles ont transité par la Somalie, serait très utile au Groupe de contrôle. Cette information fait partie des dossiers détenus par les gouvernements que les États Membres sont priés de mettre à la disposition du Groupe de contrôle, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1425 (2002) du Conseil de sécurité.

## **VIII. Observations et conclusions**

258. Pendant la période à l'examen, le Groupe de contrôle a assisté à une érosion continue de la cohésion du Gouvernement fédéral de transition, à la fragmentation des groupes d'opposition armés et à une escalade vertigineuse des activités menées par des groupes armés criminels, notamment des actes de terrorisme et de piraterie. Si aucun progrès n'est réalisé en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu durable, de l'établissement d'un processus politique crédible et du rétablissement de structures de gouvernance efficaces, il est plus que probable que ces tendances se poursuivront. Or, l'incapacité à faire respecter l'embargo sur les armes ne peut que compromettre les possibilités d'obtenir des avancées sur ces différents fronts.

## **A. Secteur de la sécurité**

259. L'effritement des quelques attributs de puissance publique que possédait encore le Gouvernement fédéral de transition, en particulier dans le secteur de la sécurité, a fortement contribué à la dispersion des armes, munitions, matériels militaires et soldats formés dans tout le sud de la Somalie. Les conséquences de cette désagrégation risquent d'être durables et dévastatrices, et réduisent encore les chances de rétablissement d'une autorité centrale et du monopole de l'État sur l'emploi légitime de la force.

260. La grande majorité des ressources destinées au secteur de la sécurité ont été fournies au Gouvernement fédéral de transition par des partenaires extérieurs, sans que le Comité des sanctions en ait été informé ou ait donné son autorisation. Or, tant que la fourniture des moyens destinés au secteur de la sécurité ne fera pas l'objet d'un contrôle plus strict, ne sera pas mieux coordonnée et ne sera pas ancrée dans une structure de gouvernance du secteur de la sécurité plus stable et plus crédible, il est probable que ces ressources suivront la même voie.

261. D'après les résolutions 1744 (2007) et 1772 (2007) du Conseil de sécurité, seuls les États ont le droit de demander une dérogation à l'embargo sur les armes dans le contexte d'un appui au secteur de la sécurité. Les agents et partenaires d'exécution qui apportent un tel appui peuvent ne pas savoir si leurs programmes enfreignent ou non certains aspects de l'embargo et, si tel est le cas, si une dérogation a été ou non demandée ou accordée. Une observation plus rigoureuse des procédures de dérogation établies par le Conseil de sécurité contribuerait à accroître la cohérence de la stratégie d'appui au secteur de la sécurité, en assurant une plus grande transparence et une responsabilisation accrue.

## **B. Armes disponibles sur le marché**

262. Malgré l'hémorragie qui touche le secteur de la sécurité du Gouvernement fédéral de transition, il existe toujours une forte demande d'armes et de munitions en vente sur les marchés d'armes, principalement au Yémen. L'incapacité du Gouvernement yéménite d'endiguer le flux d'armes traversant le golfe d'Aden constitue depuis longtemps, et continuera probablement de constituer, l'un des principaux obstacles au rétablissement de la paix et de la sécurité en Somalie.

263. Pour enrayer le flux d'armes en provenance du Yémen, il faudra mettre en œuvre un ensemble de pressions politiques vigoureuses, de mesures d'incitation et de programmes de renforcement des capacités des gardes-côtes le long des rives de la mer Rouge et du golfe d'Aden, ainsi que des opérations navales directes visant à imposer l'interdiction du trafic d'armes.

## **C. Actes de piraterie**

264. La recrudescence des actes de piraterie au cours des derniers mois est aussi en partie imputable au non-respect de l'embargo sur les armes. L'existence d'armes et de munitions facilement accessibles a favorisé la multiplication des milices maritimes. Le Groupe de contrôle a constaté que la piraterie, la contrebande et le trafic d'armes dans le golfe d'Aden étaient le fait des mêmes groupes et que les

réseaux de piraterie bénéficiaient de la complicité et de la protection de hauts responsables de l'Administration du Puntland.

265. Outre les opérations maritimes du type de celles envisagées par l'Union européenne dans son plan de mise en œuvre pour une action militaire de coordination, par le Groupe de forces multinationales 150 et par d'autres forces de sécurité navales, l'interdiction du trafic d'armes dans le golfe d'Aden et l'imposition de sanctions ciblées contre les principaux chefs de groupes de pirates et contre les membres de l'Administration du Puntland qui les soutiennent représenteraient, de l'avis du Groupe de contrôle, une importante contribution aux mesures prises à l'échelle internationale pour combattre la piraterie.

266. D'un autre côté, il est indéniable que le versement de rançons sans cesse plus élevées ne fait qu'alimenter les actes de piraterie (et les prises d'otages dont ils s'accompagnent) et contribue au financement des violations de l'embargo sur les armes. Les actes de piraterie sont devenus l'activité économique la plus lucrative en Somalie, les pirates utilisant une partie de l'argent des rançons pour moderniser leur arsenal en vue d'améliorer l'efficacité de leurs opérations. À moins que les mesures prises au niveau international ne parviennent à réduire la rentabilité des actes de piraterie, il est probable que le phénomène continuera de représenter une menace pour la navigation internationale dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien et pour la paix et la sécurité en Somalie.

## **IX. Recommandations**

### **A. Gestion, enregistrement et élimination des armes**

267. Dans son précédent rapport, le Groupe de contrôle recommandait que le Comité des sanctions demande au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM de lui faire rapport sur les mesures prises en vue de mettre en place un dispositif transparent de gestion et d'élimination des armes. Le Groupe de contrôle renouvelle sa recommandation au Comité des sanctions et propose que des lettres soient adressées au Gouvernement fédéral, à l'AMISOM et au Gouvernement éthiopien.

268. Le Groupe de contrôle recommande que le Comité demande au Gouvernement fédéral de transition, à l'AMISOM et à toute autre force internationale qui serait déployée en Somalie à l'avenir, de mettre en place des systèmes transparents d'enregistrement, de gestion et d'élimination des stocks d'armes, de munitions et d'explosifs qui soient conformes aux pratiques internationales en la matière, en accordant la priorité à la destruction rapide des surplus, et de l'informer dans un délai de deux mois des mesures qu'il aura prises à cet effet.

### **B. Traçage des armes**

269. Le Groupe de contrôle a déterminé que le traçage des armes trouvées sur le territoire somalien est un élément clef des efforts qu'il déploie pour recenser les violations de l'embargo sur les armes. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Comité rappelle aux États Membres leurs obligations en vertu de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification

et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/81;

b) Que le Conseil de sécurité prie les États et les organisations internationales qui entrent en possession d'armes, de munitions ou de matériel militaire, que ces articles se trouvent sur le territoire somalien, soient destinés à la Somalie ou proviennent de ce pays, d'enregistrer leurs caractéristiques distinctives et de les communiquer au Groupe de contrôle, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1425 (2002) du Conseil.

## C. Notification

270. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité envisage :

a) D'établir des directives plus précises concernant la notification des activités d'appui apportées aux institutions de sécurité somaliennes, prévoyant notamment : la mention de tous les agents et partenaires d'exécution participant au programme; le réexamen périodique des dérogations accordées afin de déterminer si elles doivent ou non être renouvelées; l'autorisation donnée au Groupe de contrôle de vérifier si les activités correspondantes sont conformes aux dispositions de la dérogation;

b) D'appliquer aux organisations internationales, y compris aux institutions spécialisées des Nations Unies, l'obligation d'informer le Comité à l'avance de tout programme d'appui au secteur de la sécurité.

## D. Piraterie

271. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité :

a) Autorise les forces navales internationales mouillant dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, y compris celles prévues dans le cadre du plan de mise en œuvre de l'Union européenne pour une action militaire de coordination, et celles du Groupe de forces multinationales 150, de la Force navale de l'OTAN, et de la Composante navale russe, de saisir toutes les armes trouvées au cours de leurs opérations et de combattre activement le trafic d'armes, dans les limites de leurs capacités;

b) Prie les forces navales susmentionnées de communiquer au Groupe de contrôle toute information concernant les armes saisies;

c) Se penche à nouveau sur la proposition figurant aux paragraphes 108 et 195 du rapport du Groupe de contrôle en date du 11 août 2004 (S/2004/604), tendant à la création d'une autorité maritime intérimaire pour la Somalie, en vue de réévaluer la faisabilité d'un tel projet, dont l'objectif est d'assurer la surveillance et le contrôle des eaux somaliennes;

d) Engage les États Membres à fournir un appui et des programmes de renforcement des capacités aux opérations des gardes-côtes somaliens, en particulier dans le Somaliland et dans le Puntland, ainsi qu'à celles des marines nationales et des garde-côtes d'États de la région comme le Kenya, le Yémen et Djibouti;

e) Se saisisse de la question des rançons versées pour obtenir la libération de navires détournés au large des côtes somaliennes et du lien qui existe entre le paiement de ces rançons et les violations de l'embargo sur les armes, et adopte une position commune sur la légalité de ces paiements.

---